Saint-Malo 27/11 -

DOCUMENT D'ORIENTATION

Présenté à la commission exécutive des 24 et 25 mai 2023

Les propositions d'amendements sont à faire parvenir à l'UCR-CGT ou par mail à revendicatif.ucr@cgt.fr impérativement, avant le 6 octobre 2023

L'ambition d'un syndicalisme de lutte pour toutes et tous les retraité·es

CHAPITRE I
Le contexte

1. La crise sanitaire : la France démunie face à la pandémie
2. La période électorale de la présidentielle et des législatives
3. Le mouvement social

CHAPITRE II
Enjeux et perspectives

1. La transition écologique
2. L'accès à une alimentation saine et diversifiée dans le respect de la biodiversité
3. Combattre les idées d'extrême droite
4. Militer pour une culture de paix et de désarmement

CHAPITRE III
La valeur du travail au centre des luttes sociales

CHAPITRE IV
Les retraité·es dans la société et la situation particulière des femmes

1. Les retraité·es dans la société
2. Prendre en compte la situation particulière des femmes retraitées

CHAPITRE V
Notre démarche revendicative

1. Pouvoir d'achat
2. Reconquête de la Sécurité sociale pour une protection sociale solidaire et intergénérationnelle
   a. La feuille de pension
   b. Les retraité·es veulent vivre en bonne santé
   c. Agir pour le droit à l'autonomie des personnes âgées
3. À la reconquête des services publics
4. Démarche en territoire
5. Numérique et dématérialisation

6 - Démarche unitaire - L'unité syndicale

7 - Droit et accès à la culture, aux loisirs et au sport
   a. Droit à la culture
   b. Droit aux activités physiques, sportives et de bien-être
   c. Tourisme social

CHAPITRE VI
Syndicalisme spécifique retraité·es

1 - Les retraité·es dans la CGT

2 - Bataille des idées

3 - Vie nouvelle

4 - Évolution de nos forces organisées

CHAPITRE I : LE CONTEXTE

La période de ces trois années qui précède notre 12e congrès a été marquée par de forts événements qui ont impacté toute la société et aussi notre organisation.

1 - La crise sanitaire : la France démunie face à la pandémie

Les retraité·es et les personnes âgées ont payé un lourd tribut à la pandémie de Covid-19 : neuf personnes décédées sur dix avaient 65 ans et plus, notamment parmi les résidents des Ehpad. En revanche, les actionnaires, au travers des grands groupes comme Orpéa ou Korian, n'ont pas été déçus de leurs dividendes. La France n'était pas préparée à affronter cette pandémie.

Cependant, l'apparition de nombreux virus depuis 30 ans aurait dû mobiliser des moyens de prévention et de protection conséquents. C'est l'inverse qui a été fait. Les luttes des personnel·les soignant·es, en 2019, avaient révélé, avant la pandémie, la dégradation de notre système de santé. Ils·elles n'ont pas été entendu·es mais sanctionné·es et réprimé·es.

Les incohérences et les mensonges du Gouvernement sur la disponibilité des masques, des tests et des vaccins, pour dissimuler la pénurie, ont accentué la défiance de l'opinion à l'égard des institutions et de notre système de santé. Le résultat de cette politique a été la mise à l'arrêt quasi total de notre économie et ses conséquences désastreuses pour l'emploi et le pouvoir d'achat des retraité·es. Cette crise sanitaire a mis au grand jour les failles du système capitaliste qui régit nos sociétés : la politique du flux tendu et du zéro stock, la désindustrialisation de notre pays, la délocalisation de nombreuses productions et la dévalorisation des métiers tournés vers l'humain, ceux de la santé, de l'éducation, de la cohésion territoriale et sociale.

La crise sanitaire a montré que la mondialisation libérale était le contraire de la solidarité et de la coopération. La concurrence que se sont livré les États européens et les États-Unis pour l'approvisionnement en masques est un exemple à comparer avec les mouvements de solidarité et de coopération des salarié·es dans la lutte contre le coronavirus. Le marché capitaliste, censé réguler le bon fonctionnement de l'économie et de la société, s'est avéré incapable de prévoir et de répondre à la crise sanitaire. Au contraire, la priorité donnée par Emmanuel Macron et ses prédécesseurs à l'enrichissement privé contre le service public, a désarmé notre système de santé et notre appareil productif.

La logique de marché s'est révélée incompatible avec l'intérêt général. Elle a démontré la faillite du modèle néolibéral en France et dans le monde. Seul le service public est garant de l'intérêt général. Ce sont bien les salarié·es des services publics, de l'agriculture, des transports et de la distribution qui, par un engagement et une solidarité sans faille, ont permis au pays de tenir.

Les retraité·es, comme l'ensemble de la population, ont fait l'expérience du rôle crucial des services publics et de leurs agent·es. Les politiques d'austérité menées depuis des décennies et la quête du moindre « coût social » ont affaibli la France, son système de santé, son potentiel économique, sa vie démocratique, et ont entamé gravement la confiance des citoyen·nes dans les institutions. Malgré tout, notre système de santé a répondu présent ainsi que nos services publics territoriaux : la Sécurité sociale, qui a financé le coût sanitaire à la place de l'État, a joué un rôle d'amortisseur social et l'assurance chômage a absorbé le chômage partiel.

2 - La période électorale de la présidentielle et des législatives

La réélection d'Emmanuel Macron a conclu un duel qu'une majorité écrasante d'électeurs espérait éviter. Il s'est trouvé reconduit par défaut, alors que la plupart des Français·es estimaient que son bilan était mauvais (56 %), que, depuis cinq ans, la situation du pays s'était dégradée (69 %), que son programme était dangereux (51 %) et qu'il servait surtout les intérêts des privilégié·es (72 %). C'est donc uniquement par rejet de l'extrême droite que des millions d'électeur·rices

se sont résigné·es à voter pour un Président par défaut. Le Rassemblement national (RN) engrangeant 2 600 000 voix de plus qu'en 2017, alors que Macron, victorieux, en perdait 2 millions.

Les élections législatives de juin 2022 n'ont fait que confirmer ce mouvement, en ne donnant au Président qu'une majorité relative et au RN un groupe avec 89 député·es. Toutefois, une gauche rassemblée a permis d'avoir un bloc de député·es progressistes à l'Assemblée nationale. Ils avancent des propositions pour lesquelles nous nous battons. Pour autant, ce sont plutôt les projets de loi de droite qui trouvent écho dans l'hémicycle. Malheureusement, dans nos rangs de sympathisants, et parfois même parmi des syndiqué·es, la politique de l'extrême droite s'est banalisée.

Notre responsabilité est de leur montrer quels sont les votes des député·es RN à l'Assemblée nationale. Depuis juin 2022, ils ont voté contre : le Smic à 1 500 euros nets, l'instauration d'un nouvel ISF, le gel du prix des loyers, la gratuité de l'éducation, l'indépendance du service public de l'audiovisuel, l'indexation des salaires et des pensions sur l'inflation, le blocage des prix sur les produits de première nécessité. Le RN surfe sur la misère des gens, sur la précarité, les difficultés de vie, pour développer son discours populiste visant à tromper les citoyen·nes et le rejet de l'autre. La CGT a toujours combattu les idées et les thèses d'extrême droite qui portent en elles le rejet de l'étranger, les racismes qu'ils soient liés à l'origine ethnique, à la religion, au genre ou à toutes les différences. Dans une bataille sans relâche, la CGT a publié de nombreux documents et argumentaires pour démontrer que ce sont les crises générées par le capitalisme qui sont à l'origine de la montée des idées d'extrême droite. Nous mesurons aussi la poussée explosive des idées fascistes et du vote RN, en France, et la montée du fascisme dans de nombreux pays.

3 - Le mouvement social

Si la crise sanitaire a contraint les salarié·es et les retraité·es au confinement, rapidement la CGT et ses organisations ont su trouver les moyens pour dépasser cet isolement et veiller à garder le contact avec les syndiqué·es. Elles ont mis en place l'organisation de contacts permanents, de rencontres à domicile, de réunions syndicales en visioconférence ou par téléphone, afin de maintenir le lien permanent avec les retraité·es. L'objectif était que même avec une activité syndicale modifiée, parfois adaptée, voire ralentie, les retraité·es soient informé·es et ne se sentent pas enfermé·es dans leur isolement.

Le patronat s'est aussi adapté pour maintenir ses activités. Tout en restant silencieux, il a continué à peser sur tous les sujets sociaux et économiques, impactant la vie des salarié·es et des retraité·es.

Le télétravail, qui, dans un premier temps, a alléché les salarié·es par un sentiment de liberté et d'autonomie dans son travail, a rapidement montré ses limites. Il a modifié les rapports humains, confortant l'individualisation au détriment du collectif.

Durant la période du Covid, si la crainte et la peur ont longtemps marqué les retraité·es, la continuité de l'activité revendicative a permis que leur mobilisation se fasse progressivement. Les initiatives d'actions, les rassemblements et de manifestations ont pris de l'ampleur à chaque fois, tel que le 31 mars 2021 et le 2 décembre 2021 avec 25 000 retraité·es à Paris pour le pouvoir d'achat.

Les retraité·es ont toujours répondu présents dans toutes les initiatives professionnelles et interprofessionnelles, en agissant de manière unitaire sur leurs revendications spécifiques : l'augmentation des pensions de retraites, une Sécurité sociale intégrale et la défense des services publics. Sans les citer toutes, pointons les initiatives qui ont marqué la période, depuis la crise sanitaire : les actions contre l'augmentation de la CSG, les pétitions et actions décentralisées pour obtenir 300 euros immédiatement, les pétitions et actions auprès des Carsat et de la Cnav pour l'obtention d'un bulletin de pension format papier,

ainsi que les rassemblements le 6 octobre 2022 devant l'Agirc-Arrco pour la revalorisation des retraites complémentaires et le 6 décembre 2022 devant les antennes du Medef qui porte de lourdes responsabilités dans la gestion de l'Agirc-Arrco, mais aussi des autres caisses de retraites complémentaires.

Face à une inflation galopante qui a atteint 7 % en décembre 2022, mesurons que nos 16 actions, menées avec le groupe des 9, ont abouti à faire croître les pensions de base et complémentaires dans des proportions bien plus importantes que les 1 % que prévoyait le Gouvernement: 4 % au 1er juillet 2022 pour tous les régimes de base et 5,12 % au 1er novembre pour les retraites complémentaires de l'Agirc-Arrco. Le compte n'y est toujours pas, pour répondre aux besoins des retraité·es.

La consultation nationale des retraité·es, initiée par l'UCR-CGT, en janvier 2022, sur « *De quoi ai-je besoin pour vivre dignement ?* », a recensé 6 000 réponses de retraité·es de toute la France.

Cela constitue un réel panel, bien plus large que la plupart des enquêtes d'opinion réalisées.

Exprimer ses besoins, n'est pas un acte naturel ni spontané, tant la société nous impose culpabilisation, résignation et privation.

L'analyse des résultats confirme la justesse du triptyque revendicatif. Dans leurs réponses, les retraité·es portent l'exigence d'une augmentation de leur pension pour atteindre un montant égal à 2 000 euros mensuels. Ils sont 49 % à renoncer à des dépenses et 47 % à les hiérarchiser. 33 % ont des difficultés pour accéder aux transports urbains, 22 % renoncent à des soins, 42 % évoquent les déserts médicaux et 13 % ont recours à des associations, des magasins de déstockage, des épiceries solidaires, etc.

Nous faisons également le constat que 14 % des répondant·es se situent dans une tranche de niveau de retraite de 600 € à 1 200 € et que 10 % sont en dessous du seuil de pauvreté. La question des petites retraites doit nous interroger.

Le projet de réforme des retraites, avec le recul de l'âge de départ à 64 ans et l'augmentation de la durée de cotisation jusqu'à 43 ans, a lancé, le 19 janvier 2023, un mouvement social inédit, historique, rassemblant toutes les confédérations, organisations syndicales et organisations de jeunesse. Un mouvement social unitaire déterminé qui s'est inscrit dans la durée avec la volonté d'aller jusqu'au retrait de la réforme. Si au départ une partie des retraité·es semblait favorable au projet de réforme, force est de constater que l'unité du mouvement, le contenu de nos revendications et les arguments développés auprès des retraité·es et des salarié·es ont gagné l'opinion publique. En deux mois, l'opinion a basculé de 59 % à 90 % et, au fur et à mesure que les ministres développaient leurs mensonges sur les pensions minimales à 1 200 €, sur les prétendues avancées pour les femmes et sur la prise en compte des carrières longues, la mobilisation et la participation aux manifestations se sont amplifiées. En même temps, les Français·es se disaient favorables à faire payer les bénéficiaires de la crise.

Ce sont des millions de salarié·es, de privé·es d'emploi et de retraité·es qui, depuis janvier, se rassemblent, manifestent et se mettent en grève et en grève reconductible. Les questions de l'emploi, de l'emploi industriel, des salaires, de l'échelle mobile, de l'augmentation des pensions de retraite, de l'accès à la santé, à l'hôpital comme en ville, face à la réduction du nombre de médecins et à l'amplification des déserts médicaux, et du maintien de services publics de proximité, sont au cœur du mouvement social. La crise sociale et économique s'est élargie à une crise démocratique, avec un Gouvernement qui a utilisé tous les moyens pour réduire le débat démocratique dans l'hémicycle et passer en force, à coup de 49.3, la réforme des retraites. Le Conseil constitutionnel, en censurant seulement 6 articles de la loi, a validé le recul de l'âge de départ à la retraite à 64 ans et l'allongement de la durée de cotisation à 43 annuités.

La loi promulguée, le combat continue. L'intersyndicale a fait du 1er mai 2023 une journée de mobilisation exceptionnelle et populaire contre la réforme des retraites et pour la justice sociale. Une telle mobilisation syndicale, unitaire et citoyenne, sur le travail et les retraites, est historique dans notre pays. Elle démontre l'importance d'avoir des réponses à la hauteur des enjeux sociaux et environnementaux.

Ce mouvement social inédit, historique, porté par 90 % des salarié·es et des citoyen·nes, est une richesse sociale, collective, intergénérationnelle. Il est porteur de confiance et d'espoir pour construire une société plus juste et solidaire.

À nous retraité·es, jeunes et salarié·es de continuer à faire partager nos arguments pour nourrir et élever les niveaux de conscience.

CHAPITRE II : ENJEUX ET PERSPECTIVES

Les scientifiques du groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (Giec) alertent, depuis des années, sur le réchauffement climatique et l'urgence de faire face « maintenant ou jamais » à un défi inédit pour l'humanité et pour chacun de nous.

1 - La transition écologique

L'inquiétude est largement répandue sur ces questions, notamment avec les effets du dérèglement climatique dans nos régions. Ces dernières années ont été fortement marquées par ces événements, avec des milliers d'hectares brûlés, des sécheresses intenses, la pénurie d'eau, une fonte des glaces polaires, des tempêtes catastrophiques et le déclin de la biodiversité.

La transition écologique doit devenir un axe de bataille des retraité·es CGT, au même titre que leurs revendications en matière de pouvoir d'achat et de qualité de vie. Mettre fin à l'angoisse « des fins de mois » et à celle de la « fin du monde », c'est un seul et même combat.

Pour la CGT, la transition écologique ne peut se résumer aux efforts demandés aux populations. C'est le sens des campagnes de culpabilisation qui tendent à masquer la responsabilité des multinationales et des gouvernements dans le refus ou le report des mesures qui réduiraient les émissions de gaz à effet de serre.

Le rapport de l'ONU du 4 avril 2022, sur le changement climatique, indique que les émissions de carbone nocives n'ont jamais atteint un niveau aussi haut.

Pour la CGT, la responsabilité historique, devant laquelle la France est placée, impose un objectif très ambitieux : réduire de 40 %, d'ici 2030 (référence 2019), les émissions de gaz à effet de serre.

Si la Cop 27 s'est achevée par un accord qui acte le financement des dommages subis par les pays touchés par les catastrophes climatiques, elle n'a pas progressé sur les causes du réchauffement climatique.

La transition écologique passe par une vraie réflexion sur l'industrie, la recherche, le développement, les transports (fret et voyageurs), l'urbanisme et l'instauration des aides publiques.

Les retraité·es CGT doivent :

- s'engager dans le développement des transports en commun et du ferroviaire, en stoppant, notamment, les suppressions des lignes ferroviaires au profit du transport routier ;
- dénoncer les activités polluantes dangereuses pour la santé, notamment pour les personnes âgées ;
- renforcer les actions pour le déploiement des services publics de proximité pour réduire les déplacements ;
- défendre la protection de l'eau comme étant un bien commun qui doit être soustrait aux appétits privés ;
- soutenir les productions locales en favorisant les circuits courts.

La transition énergétique suppose de répondre aux besoins en énergie de la population et de l'activité économique. Aujourd'hui, le développement des énergies renouvelables sert surtout de terrain à la spéculation pour les entreprises privées, très loin de la réponse aux besoins des populations.

La proposition de la CGT d'un mix énergétique, associant le nucléaire au développement jusqu'à maturité des énergies renouvelables, doit être défendue pour concilier la transition énergétique, écologique et les réponses aux besoins sociaux.

Ce sont plus de 11 millions de citoyen·nes qui sont concerné·es par la précarité énergétique, en France.

Le dossier traité dans *Vie nouvelle* n° 225 (sept-oct 2021), sur les enjeux climatiques que nous traversons, nous apporte un éclairage qui resitue le débat sur l'opposition entre emploi et climat, entre urgence sociale et environnementale.

Le congrès décide de :

- **soutenir et d'agir dans les actions favorisant la transition écologique,**
- **agir pour un urbanisme raisonné et citoyen,**
- **agir à l'adaptation de l'urbanisme et des transports pour répondre à l'urgence climatique, à l'enjeu environnemental et à la santé publique.**

2 - L'accès à une alimentation saine et diversifiée dans le respect de la biodiversité

Cet objectif recouvre de nombreux enjeux, de la santé publique à l'environnement, en passant par la production agricole, la reconquête industrielle et l'aménagement du territoire.

Ces enjeux exigent une maîtrise de la politique agricole et alimentaire nationale, garantissant la souveraineté alimentaire du pays et permettant la construction de coopérations internationales mutuellement avantageuses en Europe et dans le monde. L'agriculture française doit être en capacité de répondre aux besoins alimentaires, en quantité et en qualité, de la population, respectueuse de l'environnement et soucieuse de sauvegarder les ressources naturelles.

L'accès de toutes et tous, actif·ves, jeunes et retraité·es, à une alimentation saine et diversifiée, à des prix socialement acceptables, induit un encadrement et un contrôle public des prix. Cela doit se faire de la production agricole à la distribution, en passant par l'industrie alimentaire.

L'alimentaire, comme l'eau, sont d'une telle importance pour la vie, qu'il faut briser le carcan de la propriété privée. La logique de rentabilité financière à tout prix montre sa nocivité au travers des scandales sanitaires.

Le processus industriel, en tant que tel, n'est pas en cause. Se nourrir pourrait être plus sûr si l'alimentation était soustraite de la recherche effrénée de profits, inhérente au système capitaliste. La nationalisation réellement démocratique des groupes dominants, en donnant le pouvoir aux travailleuses et aux travailleurs, est une exigence fondamentale.

Une planification nationale définie démocratiquement revêt un caractère incontournable pour une agriculture respectueuse de la santé et pour une alimentation répondant aux besoins.

Elle permettrait une gestion planifiée des ressources naturelles, dans une perspective durable et intergénérationnelle, et une relocalisation des industries alimentaires en fonction des bassins de production et de consommation.

Le développement de l'artisanat alimentaire a toute sa place en tant que commerce de proximité pour le « vivre ensemble », tant en zones urbaines que rurales.

Le congrès décide de :

- **repenser la production dans son intégralité et défendre une agriculture de proximité,**
- **favoriser les circuits courts, en soutenant l'artisanat alimentaire et la coopération entre producteur·trices et travailleur·euses de la terre,**
- **agir pour assurer un revenu décent aux agriculteur·trices et aux salarié·es du secteur, et un contrôle public accru de la filière agroalimentaire.**

3 - Combattre les idées d'extrême droite

La crise du capitalisme ne cesse de s'accroître. Certains nous font la promesse de nous sortir de cette crise, mais cette sortie peut prendre une direction autoritariste, raciste, xénophobe et réactionnaire.

Des boucs émissaires sont désignés afin de masquer les véritables responsabilités. La haine, la violence, la division sont devenues les méthodes et le programme de l'extrême droite.

En France, en Europe, dans le monde, les élections politiques ainsi que certains mouvements populistes montrent le poids grandissant de l'extrême droite qui menace partout.

Sous des formes différentes de l'Italie (où Giorgia Meloni se réfère à Mussolini) à la Suède, la Hongrie, la Pologne, la Russie, le Brésil, les USA, l'Inde, Israël, en passant par la France, l'extrême droite place ses thématiques racistes et xénophobes au cœur des débats syndicaux et politiques.

Dans le même temps, mesurons que les discours lissés et banalisés masquent les dangers du RN.

Dans notre pays, aux dernières élections législatives, 89 députés RN sont entrés à l'Assemblée nationale et ils votent :

Contre :

- l'augmentation des salaires (Smic) et des pensions,
- le rétablissement de l'ISF,
- l'augmentation du taux de CSG sur les revenus du capital, etc.

Mais pour :

- la fin des droits de l'assurance chômage après abandon de poste (présomption de démission laissée à l'appréciation du seul employeur),
- la limitation du droit de vote des travailleurs·euses précaires aux élections professionnelles,
- la réduction du droit à l'assurance chômage des étrangers hors Union Européenne, etc.
- Les retraité·es, les salarié·es ne doivent pas être dupes. Nous ne devons pas banaliser le fascisme dans notre pays, comme en Europe ou dans le monde.

Le congrès décide :

- **que l'UCR ainsi que l'ensemble de ses organisations (professionnelles, UFR, territoriales, USR) refusent tout dialogue avec tous les élus d'extrême droite (parlementaires, maires, etc.),**
- **que nos publications contre les idées de l'extrême droite doivent être beaucoup plus diffusées et appeler au débat,**
- **de programmer des journées d'étude sur ce sujet, en lien avec la Confédération, pour toutes nos organisations,**
- **de combattre l'imposture sociale du RN à partir de nos valeurs et argumentaires.**

4 - Militer pour une culture de paix et de désarmement

Le monde va mal. La situation internationale a vu la crise du capitalisme s'accélérer avec une montée des droites extrêmes, du fascisme, à travers le monde.

Cela a été les élections de Trump aux USA et de Bolsonaro au Brésil, même si depuis ils ont été battus. En Inde, également, c'est l'extrême droite qui est au pouvoir, depuis 10 ans, avec Narendra Modi. En Europe, tous les pays sont touchés, la Suède, la Pologne, la Hongrie, l'Italie où l'extrême droite a pris le pouvoir. Elle a eu une forte poussée en Espagne, en Allemagne et en France.

Les conflits se multiplient: l'Ukraine, le Yémen, la Syrie, le Mali, la Palestine, l'Afghanistan, pour ne citer qu'eux. Certains s'installent, d'autres existent depuis de nombreuses années, d'autres encore sont sous-jacent, telle la tension entre la Chine et les USA autour de Taiwan. Les premières victimes de ces conflits sont les populations civiles, les plus démunis et plus particulièrement, les enfants. En temps de guerre, les libertés syndicales sont attaquées : interdiction de revendiquer, de manifester, remise en cause des droits sociaux et de la démocratie.

La situation géopolitique du monde est en train d'être bouleversée. Avec l'effondrement du camp progressiste, l'impérialisme américain et le capitalisme européen pensaient avoir gagné la bataille.

Mais la création de la Bric (Brésil, Inde, Russie, Chine) , en 2009, qui s'est élargie à l'Afrique du Sud en 2011, puis au Mexique, a changé la donne. Elle représente 40 % de la population mondiale, 27 % du PIB mondial, en 2011, avec une projection à 40 % en 2025. La création de l'OCS (Organisation de coopération de Shanghai) regroupe 9 pays et représente 50 % de la population mondiale. Ces organisations contestent, tant sur le plan économique que militaire, les hégémonies américaines et le capitalisme européen.

Parallèlement, le monde semble vouloir entrer dans une économie de guerre, en relançant la course aux armements. Les budgets militaires ne cessent de croître, à l'exemple de la France où la loi de programmation militaire est passée de 295 milliards d'euros (2019/2025) à 413 milliards pour 2024/2030, soit plus de 40 % d'augmentation.

La paix semble introuvable dans certaines parties du monde où les ventes d'armes explosent et les attentats se multiplient. Les questions de paix doivent être posées avec plus de force et de détermination. Lutter contre les inégalités sociales est inséparable des conditions nécessaires à une paix durable.

L'UCR-CGT pense qu'il faut renforcer l'action de la Ferpa (Fédération européenne des retraité·es et des personnes âgées) sur les questions de paix et de désarmement. Avec 10 millions de membres, elle est l'organisation la plus représentative des retraité·es en Europe. Elle a besoin d'être davantage présente et plus revendicative dans tout ce qui fait la situation économique, sociale et de paix.

Des réunions en intersyndicale se tiennent avec les organisations membres de la Ferpa (CGT, FO, CFDT, CFTC, UNSA, CGC-CFE), afin de préparer les réunions des commissions exécutives.

Le congrès décide de :

- **développer les initiatives internes pour que les questions de la paix ne soient plus seulement présentes dans les moments de tension internationale,**
- **exiger de la France, sa sortie de l'Otan,**
- **mener une bataille pour redonner à l'ONU son rôle : maintenir la paix et la sécurité internationale, protéger les droits de l'homme, fournir l'aide humanitaire, promouvoir le développement durable,**
- **exiger de la France, la ratification du traité d'interdiction des armes nucléaires (TIAN),**

- **mener des campagnes pour réduire nos dépenses militaires au strict minimum, afin d'assurer la défense et la sûreté de notre territoire,**
- **développer les coopérations avec l'ensemble des organisations nationales, voire internationales, qui partagent nos valeurs et qui œuvrent pour la paix,**
- **organiser des conférences européennes pour la paix et le désarmement, sous l'égide de la Ferpa.**

CHAPITRE III : LA VALEUR DU TRAVAIL AU CENTRE DES LUTTES SOCIALES

Avec la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, suivie d'une inflation record, la baisse du pouvoir d'achat, la dégradation de notre système de santé, de la Sécurité sociale, comme des services publics et une réforme des retraites destructrice, la question fondamentale des inégalités sociales est au centre du mouvement social inédit qui ébranle le pays depuis des mois.

Cette question figure aussi en tête des revendications des millions de salarié·es et retraité·es. Le partage des richesses ne peut pas relever uniquement d'une approche purement « redistributive ». Car si on se contente de poser uniquement la question du partage, cela reviendrait à supposer que le « gâteau » est satisfaisant à tous les égards, sauf en ce qui concerne son partage.

C'est par le travail, par la capacité des femmes et des hommes à travailler, que se créent les richesses, dont la « plus-value » est accaparée par le patronat, les actionnaires et les marchés financiers.

Cette logique patronale et libérale se traduit, depuis plusieurs années, par une pression sur les salaires, le niveau des pensions de retraite avec un abandon de pans entiers de l'activité économique et des services publics ayant pour conséquence plus de souffrance, plus de pauvreté parmi les plus démuni·es.

Parmi ses 68,7 millions d'habitant·es, dont 25,1 millions de salarié·es et 17,3 millions de retraité·es, la France compte une personne sur sept en situation de pauvreté monétaire. Autrement dit, 15 % de la population vit avec un revenu mensuel inférieur à 1 000 euros et n'a plus accès à un ensemble de biens et de services publics, pour vivre dignement. Beaucoup de retraité·es se retrouvent dans une situation de paupérisation, de précarité et de pauvreté, où les femmes sont surreprésentées.

Cette réalité n'est pas une fatalité, mais le résultat d'une logique financière des multinationales qui imposent leurs exigences de rentabilité et de profits toujours plus élevés.

Dans le monde, la France n'est pas isolée, les inégalités sociales se creusent. Depuis 1980, le 1 % des plus hauts revenus a capté 30 % des richesses produites et possède près de la moitié des richesses mondiales.

Les milliardaires n'ont jamais été aussi nombreux et aussi riches. Dans le même temps, 1 personne sur 10 vit dans l'extrême pauvreté et près de la moitié de la population mondiale vit avec moins de 5,50 dollars par jour.

Les femmes constituent la majorité des pauvres, avec 435 millions d'entre elles qui vivent sous le seuil d'extrême pauvreté. Avec la crise sanitaire liée au Covid-19, 47 millions de femmes ont basculé dans la misère.

Les services publics subissent aussi cette logique économique et financière. Presque partout, les services publics sont morcelés privatisés et subissent des coupes dans leurs financements et leurs capacités.

En France, l'Insee révèle que les inégalités repartent à la hausse très fortement depuis 2018.

Les 42 milliardaires français se partagent un patrimoine de 544,5 milliards d'euros, qui a bondi de 439 % en 10 ans. C'est plus qu'en Allemagne, aux États-Unis ou encore au Royaume-Uni.

En 2022, les entreprises du secteur marchand non agricole et non financier ont versé 276 milliards euros, un record. 500 sociétés multinationales pèsent sur les choix politiques avec 41 % de la valeur ajoutée et 34 % de l'emploi du pays.

Dans le même temps, la France se désindustrialise fortement, avec 15 % des emplois et 10 % du PIB en moins, en 2020. Le poids des services dans l'économie devient majoritaire.

Depuis 2000, la part des salaires dans la valeur ajoutée a reculé de 10 %. Si la part des salaires dans le PIB était restée au même pourcentage, cela représenterait près de 250 milliards d'euros sur la masse salariale avec un impact positif pour le financement de la Sécurité sociale et la retraite.

L'impôt est un levier majeur pour réduire les inégalités et répondre aux besoins sociaux et environnementaux. Or ces dernières décennies, les grandes entreprises et les plus fortuné·es n'ont jamais connu des taux d'imposition aussi bas. Selon l'Insee, la suppression de l'impôt sur la fortune (ISF), la création d'un impôt forfaitaire sur le capital, la suppression de la cotisation sur l'impôt sur la valeur ajoutée (CVAE), ainsi que les exonérations de cotisations ont favorisé les marges et profits des entreprises et les dividendes des actionnaires.

Il y a urgence à se réapproprier la valeur du travail, source de création des richesses et de justice sociale qui s'appuie sur trois piliers :

- la Sécurité sociale,
- les services publics,
- le niveau des salaires et des pensions de retraite.

Mais aussi pour des raisons de défis environnementaux, car on ne peut séparer l'idée d'une autre répartition de la richesse produite, avec le besoin de sortir des logiques de rentabilité financière qui s'accaparent la nature, des femmes et des hommes qui vivent de leur salaire.

Le mouvement social, inédit par le rejet majoritaire des salarié·es et des retraité·es de la réforme de la retraite de Macron, est porteur, aussi, de plus de justice sociale, d'une autre utilisation de la richesse produite par le travail.

La hausse des salaires est une première priorité. À cet égard, une hausse significative du Smic à 2 000 €, comme le revendique la CGT, est nécessaire. Il en va de même en ce qui concerne les pensions de retraites, afin de maintenir le pouvoir d'achat. Les écarts salariaux entre les femmes et les hommes sont le reflet de cette injustice sociale discriminatoire. L'égalité salariale reste à conquérir.

Le congrès décide de :

- **se mobiliser sur les questions de la valeur du travail et de la redistribution des richesses produites,**
- **créer les conditions pour une Sécurité sociale intégrale avec un financement à 100 % par les cotisations sociales,**
- **maintenir un système de retraite par répartition et à prestations définies,**
- **exiger le départ à la retraite, à taux plein, à l'âge légal de 60 ans ou de 55 ans, pour les salarié·es exposé·es à des travaux pénibles, et le maintien des régimes « pionniers ».**

CHAPITRE IV : LES RETRAITÉ·ES DANS LA SOCIÉTÉ ET LA SITUATION PARTICULIÈRE DES FEMMES

1 - Les retraité·es dans la société

Sur les 30 dernières années, l'évolution démographique, due à l'allongement de l'espérance de vie, fait que les retraité·es seront, d'ici peu, 17 millions, soit un tiers de la population, dont 6 millions de plus de 75 ans. Si l'espérance de vie a progressé, pour se situer entre 80 ans pour les hommes et 85 ans chez les femmes, 2020 et 2021 ont été deux années tragiques à cause de la Covid-19 qui a eu de lourdes conséquences sur la surmortalité des anciens et qui a fait régresser l'espérance de vie de six mois chez les hommes et de deux mois chez les femmes.

Dans les 15 prochaines années, un tiers de la population sera en étude ou en formation, un tiers en activité et un tiers à la retraite. Les retraité·es jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement de la société.

Ils sont une force économique considérable, les retraites représentent 270 milliards d'euros injectés dans l'économie du pays. Combien d'emplois, directs et indirects, quels que soient les secteurs, dépendent de cette classe d'âge ?

Les retraité·es contribuent à l'animation de nombreuses strates de la société. Ils et elles sont des aidants de la vie familiale, 33 % des retraité·es soutiennent financièrement leurs enfants et donnent 23 millions d'heures par semaine pour la garde des petits-enfants, mais ils et elles aident aussi les personnes de leur entourage en situation de handicap ou en perte d'autonomie.

Les retraité·es représentent 50 % des dirigeant·es et des président·es d'associations, mais aussi 69 % des maires, etc.

Les retraité·es sont, également, une force politique, d'autant qu'ils et elles sont très attaché·es à la vie démocratique et sont des électeurs·rices fidèles, particulièrement opposé·es aux extrêmes droites.

Les retraité·es expriment des aspirations générales et des besoins spécifiques (hausse de leur pouvoir d'achat, maintien, développement et organisation des services publics, logement, transport, culture, santé, prise en charge de la perte d'autonomie, etc.). La solidarité entre générations, facteur de cohésion sociale, doit irriguer tout projet de société. Chaque acquis des retraité·es participe, de fait, à des progrès pour les actif·ves qui seront un jour retraité·es. Cela implique des choix politiques, syndicaux et sociaux.

Le rôle du·de la retraité·e, créateur·rice de lien social, passeur·se de mémoire et d'expérience, doit être affirmé et valorisé dans une société qui reconnaît l'activité sociale à sa juste valeur.

Si le constat de ce que représente les retraité·es dans la société est évident, incontournable, on a pourtant, la perception que les choix politiques favorisent, de plus en plus, l'exclusion des retraité·es et cherchent à désintégrer les valeurs intergénérationnelles au profit de calculs politiques capitalistes. Le discours du Gouvernement cherche à faire passer les retraité·es pour des charges ou des nantis. Certains politiques n'hésitent pas à les pointer du doigt, en les accusant d'être responsables de la crise, tant économique qu'environnementale, alors que les retraité·es ne sont nullement responsables du niveau bas des salaires et de la précarité des jeunes.

L'insuffisance de la revalorisation des pensions, le gel des retraites complémentaires et l'instauration de la Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (Casa), payée par les seul·es retraité·es imposables, se sont cumulés aux autres hausses de prélèvements. Pour justifier de nouvelles ponctions sur les pensions, le Gouvernement ne manque pas d'affirmer que les retraité·es ont un niveau de vie supérieur à la moyenne des Français·es, sous-entendant ainsi que la baisse induite des pensions ne serait qu'une mesure de justice et de solidarité vis-à-vis des jeunes. Les montants très bas des pensions, majoritairement celles

des femmes, contrarient cette stratégie. Alors, le Gouvernement martèle que le patrimoine des retraité·es est plus élevé que celui des plus jeunes, sans préciser qu'il est très inégalement réparti.

Le poids économique important qu'ils représentent dépend de leur pouvoir d'achat, qui s'amenuise pour la majorité d'entre eux·elles, principalement pour les femmes, d'année en année. Pour arrondir leurs fins de mois, de plus en plus de retraité·es continuent de travailler. Ce sont, bien souvent, les retraité·es les plus pauvres qui doivent encore payer un loyer et renoncer à se soigner (faute de mutuelle qui représente plus de 10 % de leur retraite), à bien se nourrir et aux loisirs.

Ce Gouvernement sans vergogne n'hésite pas à affirmer que les senior·es ont moins souffert de la crise sanitaire que les actif·ves. Non seulement les plus ancien·nes ont versé un lourd tribut en vies humaines mais les retraité·es se retrouvent, pour beaucoup, dans un isolement social.

La place des retraité·es se mesure aussi dans l'évolution de la société, impulsée par des choix politiques mis en œuvre par les administrations, les institutions et les entreprises. Tous et toutes plébiscitent les services publics qui, par leur présence, contribuent à l'aménagement des territoires. Les retraité·es se mobilisent, en masse et dans la durée, contre les projets de fermeture de gares, de lignes ferroviaires, de bureaux de Poste, d'hôpitaux, de services publics de proximité rendus par les collectivités territoriales. De même, ils et elles participent aux actions contre la libéralisation du marché de l'énergie. Depuis cette libéralisation, il y a 15 ans, le coût de l'électricité a augmenté de 60 %. Le démantèlement d'EDF contribue à accentuer l'envolée des prix. Le manque de logements sociaux et le coût élevé des loyers sont aussi des problèmes cruciaux.

La retraite n'est pas synonyme d'immobilité. Au contraire, il s'agit d'une période propice aux déménagements pour les générations du baby-boom maintenant retraitées. Pour beaucoup d'entre eux·elles, changer d'habitat permet de s'adapter et de conserver le plus longtemps possible la capacité d'agir. Cela permet, aussi, parfois, par un changement de région, de profiter d'une vie nouvelle qui était inaccessible lors de l'activité professionnelle.

Certain·es partent loin, à la recherche d'un endroit où le climat est favorable, où la vie est moins chère. D'autres veulent vivre non loin de leurs proches ou de services appropriés (transports, commerces, établissements de santé, etc.).

Chacun·e s'adapte aux bouleversements, que ce soit dans sa vie familiale ou son environnement social et économique. C'est souvent le moment de réévaluer l'adéquation du logement avec ses envies et ses besoins avec l'avancée en âge. Certain·es retraité·es sont moins enclin·es à déménager et confortent leur « ancrage résidentiel » en améliorant leur logement. La loi sur l'adaptation de la société au vieillissement ne consent que de trop faibles avancées et ne répond pas aux réflexions sur le logement adapté au vieillissement et sur le maintien à domicile.

Il faut intégrer le vieillissement dans une réflexion plus large et ne pas le réduire à un problème médical ou social. La solidarité entre générations, facteur de cohésion sociale, doit irriguer tout projet de société. Chaque acquis des retraité·es participe, de fait, à des progrès pour les actif·ves qui seront un jour pensionné·es. Cela implique des choix politiques, syndicaux et sociaux.

2 - Prendre en compte la situation particulière des femmes retraitées

L'inégalité entre les femmes et les hommes, qu'elle concerne les actif·ves ou les retraité·es, est une réalité que ne démentent pas les chiffres.

En 2021, les femmes ont encore en moyenne une pension inférieure de 41 % à celle des hommes et 40 % d'entre elles ne touchent pas une retraite à taux plein car elles n'ont pas tous les trimestres requis. Elles sont 54 % à toucher une retraite inférieure à 1 000 € bruts par mois et 68 % des bénéficiaires du

minimum contributif (le Mico) sont des femmes. Les raisons de ces écarts sont connues : des carrières hachées pour privilégier l'éducation des enfants, le soutien familial assumé le plus souvent par les femmes, des parcours professionnels moins favorables avec, à carrière égale avec les hommes, des écarts de salaires significatifs qui se retrouvent dans le montant des pensions. 80 % des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes, ce qu'elles n'ont pas choisi pour leur majorité. Ils amputent d'autant les montants des pensions. Pour rétablir l'égalité entre les femmes et les hommes, exigeons pour ces salarié·es, des droits à la retraite à taux plein.

Dans la sphère privée, le partage des tâches, et davantage encore pour les senior·es, n'a pas beaucoup évolué. Selon une étude de l'Insee de 2021, « *Les seniors en France: des parcours de vie de plus en plus diversifiés* », le partage des tâches dans le foyer, chez les plus âgés, reste assez traditionnel. La femme retraitée assume la grande majorité des activités ménagères au sein du foyer et elles sont nombreuses à être aidantes et soutien familial, voire financier, vis-à-vis de leurs parents, de leurs enfants, de leurs petits-enfants, etc. Elles assument parfois seules ces charges mentale et matérielle.

Autre préoccupation et sujet de société, les violences conjugales et intrafamiliales, les violences physiques ou psychologiques, qui sont quasi invisibilisées quand elles concernent les plus âgées. Les femmes seniores représentaient, en 2021, 21 % des féminicides.

Dans le domaine de l'accès aux soins et de la prévention, concernant plus spécifiquement les femmes, force est de constater un recul concernant la prévention. Le dépistage des cancers féminins n'est plus pris en charge à partir de 74 ans et les bilans de santé, proposés par les caisses de Sécurité sociale, s'arrêtent à 65 ans pour les femmes comme pour les hommes.

CHAPITRE V : NOTRE DÉMARCHE REVENDICATIVE

1 - Pouvoir d'achat

La revalorisation du niveau des pensions de retraite et du pouvoir d'achat, une urgence !

La question du pouvoir d'achat est la préoccupation centrale pour la majorité des retraité·es, comme pour les salarié·es, alors que le Gouvernement, comme le patronat, répètent à l'envi que le pouvoir d'achat des retraité·es est, non seulement, maintenu, mais qu'ils sont des privilégiés par rapport aux actif·ves.

Depuis 2021, l'inflation galopante qui impacte gravement le niveau de vie, met dans l'inquiétude de nombreux retraité·es, en particulier celles et ceux qui touchent des « petites retraites ».

La consultation nationale organisée par l'UCR-CGT, sur le thème « De quoi ai-je besoin pour vivre dignement ? », confirme cette situation. Plus de la moitié des 6 000 retraité·es consultés ne s'estiment pas en capacité de s'en sortir avec leurs retraites et sept sur dix déplorent la baisse de leur pouvoir d'achat depuis deux ans.

Le dernier rapport de la Drees (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) donne des éléments sur la situation des retraité·es et du niveau des retraites.

À savoir :

- 50 % des 17,3 millions de retraité·es sont en dessous du Smic (1 747,20 € bruts mensuels - valeur au 1er mai 2023) ;
- 70 % sont en dessous de 2 245 € bruts mensuels ;
- 27 % des retraité·es perçoivent une retraite inférieure à 1 000 € bruts mensuels, dont 74 % sont des femmes ;
- 11 % des retraité·es partent avec une décote sur leur niveau de retraite ;

- Les femmes ont un montant de retraite inférieur de 40 % à celui des hommes ;
- 1,4 millions de retraité·es sont considéré·es pauvres, soit 8,7 % d'entre eux et elles. Le taux de pauvreté des retraité·es augmente depuis 2018, touchant en particulier les retraité·es de plus de 72 ans.

Ces quelques éléments sur la situation des retraité·es en France sont à mettre en parallèle avec le développement, dans les entreprises, de la précarité de l'emploi, de la politique de bas salaires, d'abaissement du « coût » du travail que portent patronat et Gouvernement. Les luttes des salarié·es démontrent un fort mécontentement et un niveau revendicatif élevé sur l'augmentation des salaires.

Vivre dignement sa retraite, c'est avoir les moyens de se loger, d'accéder à l'énergie nécessaire au quotidien, de bien se nourrir, de se déplacer, de pouvoir se soigner, d'avoir accès à la culture et aux loisirs aussi. Ces besoins évoluent avec l'âge et l'état de santé de chaque retraité·e. Il est estimé que les dépenses contraintes représentent 75 % du budget pour les personnes touchant une « petite retraite » et pour les retraité·es très âgé·es.

Non seulement les retraité·es ne sont pas des privilégié·es, mais, depuis plusieurs années, leur pouvoir d'achat n'a cessé de baisser comme le montre la Drees avec le graphique ci-dessous.

Évolution du pouvoir d'achat de la pension tous régimes d'assurés ayant liquidé en 1996, en base 100 de l'année 1996

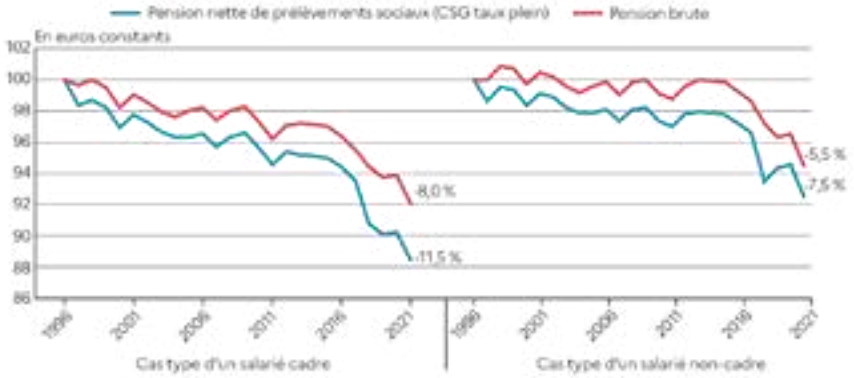

Note > Ces graphiques correspondent aux cas types 1 (salarié cadre) et 2 (salarié non-cadre) du Conseil d'orientation des retraites (COR). Pour chaque année, la valeur est estimée au mois de décembre. L'évolution de la pension en euros constants est déflatée de l'indice des prix, y compris tabac. On suppose que ces deux cas types sont soumis au taux plein de CSG jusqu'en 2018. À partir de 2019, le salarié non-cadre bénéficie du taux dit médian de CSG (6,6 %), tandis que le salarié cadre demeure au taux plein (8,3 % depuis 2018).
Lecture > Un salarié non-cadre du secteur privé à carrière continue, correspondant au cas type 2 du COR, qui a liquidé sa pension de retraite à taux plein à 60 ans en 1996, a vu le pouvoir d'achat de sa pension de retraite brute diminuer de 5,5 % au total entre fin 1996 et fin 2021, et le pouvoir d'achat de sa pension nette diminuer de 7,5 % sur la même période, en raison de l'augmentation des prélèvements sociaux.
Sources > CNAV, Agirc et Arrco ; DREES, modèle CALIPER, calculs DREES ; Insee, indice des prix à la consommation.

Depuis ces dernières années, les mesures prises par les gouvernements n'ont fait qu'aggraver cette dégradation du pouvoir d'achat :

- François Hollande a instauré, en 2013, la Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (Casa) de 0,3 % ;
- Emmanuel Macron a augmenté de 1,7 point le taux de la CSG pour la grande majorité des retraité·es avec une mise en place de seuils.

Répondant aux exigences du patronat, la revalorisation des retraites par rapport à l'évolution du salaire moyen a été substituée à une revalorisation par rapport à l'indice des prix donné par l'Insee qui est loin de refléter la réalité de la consommation des ménages.

Plusieurs études, dont celle de l'UCR-CGT, démontrent que, depuis 2017, un·e retraité·e a perdu l'équivalent de 2 à 2,5 mois de pension, en moyenne. Pour un montant de pension de retraite de 1 067 € mensuels, c'est 2 324 € de perte annuelle par rapport à l'évolution du Smic. Pour un montant de 1 578 € mensuels, cela se traduit par une perte 5 550 € annuelle.

Rien que pour l'année 2022, la revalorisation des retraites dans le privé est en moyenne de 4,3 % à 4,6 % (retraite de base + complémentaire Agirc-Arrco), alors que les prévisions de l'inflation se situent autour de 8 %. C'est un « manque à gagner » de 3 à 4 % pour le maintien du pouvoir d'achat.

Cela impacte encore plus le niveau de vie des retraité·es déjà touché par la forte inflation de l'année de 2023, en particulier pour ce qui concerne l'accès à l'énergie et les produits alimentaires.

Il faut donc une indexation des retraites sur les salaires et le niveau d'inflation pour garantir le pouvoir d'achat des retraité·es.

La CSG, un impôt injuste

Depuis sa création en 1991 par le gouvernement Rocard, la Contribution sociale généralisée (CSG) s'est traduite par une fiscalisation du financement de Sécurité sociale, au détriment des cotisations sociales.

La CSG est financée par les seul·es salarié·es et retraité·es, sans contribution des entreprises qui en sont épargnées. Par la suite, les hausses successives de la CSG ont souvent compensées des baisses de cotisations sociales, en particulier pour le patronat. Si bien qu'aujourd'hui, ce que les retraité·es et les salarié·es payent en CSG était naguère payé par les employeurs en cotisations sociales patronales.

C'est Macron qui a imposé aux retraité·es une augmentation de 1,7 point de la CSG, avec la mise place de quatre niveaux de prélèvement en fonction du revenu fiscal de référence du foyer. C'est une remise en cause supplémentaire du principe d'universalité et du rapport au travail du financement de la Sécurité sociale.

Pensions de réversion menacées

Sur 17 millions de retraité·es, 4,4 millions perçoivent une pension de réversion. 89 % des bénéficiaires sont des femmes, dont 600 000 ne vivent qu'avec une pension de réversion.

Pour la CGT, la pension de réversion doit tenir compte de la communauté de vie et du nécessaire maintien du niveau de vie. Elle doit rester une partie de la pension du ou de la retraité·e décédé·e. Le taux des pensions réversion doit être porté à hauteur de 75 % de la pension ou des pensions du·de la conjoint·e décédé·e, sans condition d'âge ni de ressources. La CGT revendique qu'elle soit étendue aux couples pacsés ou vivant en concubinage.

Le Gouvernement envisage que la pension de réversion soit capitalisée sous forme de partage des droits entre conjoint·es, ou soit remise en cause, au risque d'aggraver la situation des femmes en retraite, les mettant pour beaucoup d'entre elles à la porte de la pauvreté.

La caisse complémentaire Agirc-Arrco, laboratoire patronal et de Macron

Avec un système par points sur toute la carrière professionnelle et une gestion financière axée sur un équilibre financier, avec un niveau de réserve très élevé, les 13,4 millions des retraité·es du privé subissent une baisse constante de leur niveau de retraite et de leur pouvoir d'achat, à chaque génération.

Les cotisations issues du salaire sont transformées en points, durant toute la vie professionnelle du·de la salarié·e et à partir d'un prix d'achat défini chaque année. Lors de la liquidation des droits, le montant de la retraite complémentaire est alors déterminé par le nombre de points cumulés et par une valeur du point retraite définie chaque année. Ce système repose, avant tout, sur une « règle d'or » qui fait la vertu de Macron : être en équilibre financier, tenant compte des recettes au détriment des besoins et de leurs financements.

À l'inverse des retraites du régime général, qui sont à prestations définies (50 % des 25 meilleures années sous plafond), le système de retraite par points est dit à cotisations déterminées : le salarié ou la salariée sait ce qu'il cotise, peut

connaître le nombre de points qu'il a acquis chaque année, mais découvre le montant de sa retraite qu'au moment de son départ de l'entreprise comme retraité.

Depuis des années, ce principe a, par les « deux bouts », conduit à un affaiblissement du taux de rendement des cotisations qui est passé de 9,58 % en 1990 à 5,68 % en 2021. La chute atteint 40 % depuis 30 ans (source du Conseil d'orientation des retraites).

À chaque génération de retraité·es, le niveau de retraite Agirc-Arrco est en recul. Le Medef a œuvré pour faire baisser le nombre de points acquis et leur valeur.

Concrètement, « *un cotisant acquiert deux fois moins de droits à l'Agirc-Arrco qu'il en acquérait, il y a 30 ans, avec le même euro de cotisation* », souligne le Cor.

La stratégie imposée par le Medef est basée sur « des critères de rentabilité, de liquidité et performances attendus » où les retraité·es et salarié·es sont des « clients » pour son président, représentant patronal des banques et assurances. Les réserves, excédents générés par les tours de vis successifs traduits par la baisse du rendement et la perte de pouvoir d'achat des retraites complémentaires, sont gérées comme un fonds de pension avec plus de 90 milliards d'euros de placement en bourse, sur les marchés financiers.

Le système par points reste un modèle pour le Medef et pour le président Macron, avec la suppression du code de la Sécurité sociale, la suppression des régimes pionniers, dans un premier temps. Le rapprochement entre la caisse complémentaire Agirc-Arrco et la branche vieillesse de la Sécurité sociale reste un objectif du pouvoir pour les mois à venir.

Les initiatives en territoires ont permis de faire entendre nos revendications devant les sièges du Medef, pour exiger :

- la revalorisation des retraites complémentaires Agirc-Arrco de 6,2 % ;
- le rattrapage de 1 % au titre de l'année 2021, au regard de l'inflation ;
- la suppression du malus de 10 % imposé sur 3 ans pour ceux qui partent à la retraite avant 63 ans, et qui concerne, aujourd'hui, la moitié des nouveaux·lles retraité·es ;
- la baisse de 2 % de la valeur d'achat des points permettant d'augmenter le nombre des points acquis ;
- la prise en compte des points dès le premier euro cotisé.

L'Agirc-Arrco est devenue le « cheval de Troie » des réformes du président Macron, dans un but d'affaiblissement du système par répartition et solidaire de la Sécurité sociale, et une ouverture vers la capitalisation.

Le système par capitalisation, danger !

En 2008, la crise économique qui touche l'économie mondiale, avec un effondrement des bourses et des marchés financiers, les retraité·es des pays où le système par capitalisation est très développé ont subi un effondrement de leur retraite. Cela a eu un impact sur l'augmentation de la pauvreté parmi les retraité·es.

Le patronat préfère investir dans un système par capitalisation au détriment du système par répartition de la Sécurité sociale, solidaire, financé par les cotisations sociales, et à prestations définies. Dans la plupart des entreprises, les salarié·es et futur·es retraité·es ont des dispositifs comme les PER (Plan d'épargne retraite) et PERC (Plan d'épargne retraite collectif).

Depuis peu, on assiste, de la part du Medef, à la mise en place de retraites additionnelles, par capitalisation, via des groupes comme Axa par exemple.

Avec la loi sur le « pouvoir d'achat » en juillet 2022, le Gouvernement mène sa politique libérale, en soutenant la compétitivité des entreprises et leur niveau de marge avec des primes multiples, toutes exonérées des cotisations sociales, plutôt qu'en augmentant les salaires.

En 2023, plusieurs banques américaines et suisses ont déposé leur bilan. Cela a eu pour conséquence que 2,6 millions de retraité·es, en Suède, ont perdu leur investissement dans le premier fonds de pensions suédois (Alecta) et donc leur revenu.

Le système par capitalisation, sous forme de fonds de pension ou d'assurance, est un système que l'on ne peut cautionner, car il rompt avec la solidarité entre actif·ves et retraité·es, et coupe le lien entre retraite et travail, au risque d'affaiblir la branche vieillesse de la Sécurité sociale.

Ce système individualise les situations et reste dépendant de la spéculation boursière, donc sans réelle perspective sur le long terme.

Face au recul des retraites depuis des années, il est indispensable et prioritaire de revendiquer le maintien du pouvoir d'achat pour les retraité·es.

S'agissant de la campagne de l'UCR-CGT sur le pouvoir d'achat, il est nécessaire, aujourd'hui, d'engager une réflexion sur une revendication en pourcentage, en prolongement des 300 € tout de suite.

Aborder la revalorisation des retraites en pourcentage aurait le mérite d'être formulée de la même manière à la Cnav et à l'Agirc-Arrco et concernerait tous·tes les retraité·es et l'ensemble des catégories professionnelles.

La CGT revendique « pas de retraite en dessous du Smic pour une carrière complète ». Cela permettrait aussi d'instaurer une « échelle mobile » pour l'ensemble des retraité·es, comme le revendique la CGT pour les salarié·es.

À cela, il y a besoin de revendiquer des mesures adaptées pour revaloriser rapidement les « petites retraites » pour atteindre un niveau se rapprochant du Smic, comme le renvendique la CGT.

Le projet de repère revendicatif en pourcentage tient compte de l'évolution des salaires moyens et du niveau d'inflation, pour garantir le niveau du pouvoir d'achat. Reste à convenir des formes d'actions revendicatives, propres à l'UCR-CGT, en direction de la Cnav, des Carsat, de l'Agirc-Arrco ou de l'Ircantec, par exemple.

L'équivalent en pourcentage de la revendication des 300 euros pour tous·tes les retraité·es, représente un financement de l'ordre de 60 milliards d'euros par an supplémentaires.

Pour mémoire, la CGT revendique :

- la fin des exonérations de cotisations sociales (84,6 milliards d'euros en 2023),
- l'égalité salariale entre les femmes et les hommes (6,2 milliards d'euros),
- l'augmentation des salaires et de l'emploi, fondamentale pour le devenir du système de retraite solidaire, par répartition, redistributif et à prestations définies.

Le congrès décide de :

- **poursuivre la réflexion, afin de préciser et approfondir les revendications concernant la revalorisation des retraites en pourcentage ;**
- **mener une campagne pour la revalorisation des pensions de retraite pas de pension au-dessous de 2 000 € bruts mensuels.**

2 - Reconquête de la Sécurité sociale pour une protection sociale solidaire et intergénérationnelle

La Sécurité sociale fait partie de notre vie. Elle est tellement indispensable qu'elle paraît avoir toujours existé. Sa création, en 1945, fut une des conquêtes majeures du monde du travail. Depuis, le patronat et ses représentant·es politiques n'ont de cesse de remettre en cause cette « conquête sociale », cette innovation progressiste sans précédent, qui reste le pilier du modèle social français.

Encore aujourd'hui, la Sécurité sociale représente un enjeu permanent de lutte de classe sur le plan social et politique. Cette institution de solidarité est une conquête sociale qui protège l'ensemble de la population, actif·ves, retraité·es, sans emploi, malades et bien portant·es, et tout particulièrement en période de crise économique et sociale, en évitant que les familles ne plongent dans la misère et la pauvreté.

Le système est basé sur la solidarité où chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins. Son financement repose sur les cotisations sociales assises sur la richesse créée par le travail.

La CGT prône une Sécurité sociale intégrale, de la naissance à la mort, sous l'égide d'un receveur unique des cotisations et d'un distributeur unique des prestations sociales (retraite, santé, allocations familiales, etc.) géré démocratiquement par les salarié·es.

Les gouvernements successifs, en réponse aux exigences patronales, n'ont eu de cesse d'attaquer le salaire socialisé, le considérant comme « un coût du travail » ou une « charge » insupportable à leurs yeux car il impacte leur marge de profit.

Avec la mise en place de la CSG, en 1991, et son extension progressive, la part des cotisations finançant la Sécurité sociale n'a eu de cesse de diminuer, passant de 86,8 % en 1991 à près de 63 % aujourd'hui (dont 38 % au niveau de la branche maladie).

Depuis 1993, le montant des exonérations de cotisations sociales (1,6 fois le Smic) dont ont bénéficié les patron·nes, ont, elles, continuellement augmenté pour atteindre près de 660 milliards d'euros, jusqu'à aujourd'hui.

Il faut stopper ce hold-up sur les richesses créées par le travail qui doivent revenir au financement de la Sécurité sociale.

Nous sommes également opposés au transfert de la dette sociale de 136 milliards d'euros dans la Cades (Caisse d'amortissement de la dette sociale) impliquant un remboursement par la CRDS (Contribution au remboursement de la dette sociale) de 0,5 % pour les retraité·es, les salarié·es et les bénéficiaires de l'allocation chômage, alors que les entreprises ne paient pas la CRDS.

Il est hors de question que ce soit la Sécurité sociale qui porte cet endettement issu de choix politiques de l'État.

La CGT affirme que les cotisations sociales sont le cœur du financement de la Sécurité sociale pour permettre, à tous et à toutes, d'avoir des droits pour bien vivre, bien travailler, bien vieillir. C'est cette solidarité qu'il faut défendre et reconquérir.

La Contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) sera prolongée de 2024 à 2033, alors que le remboursement de la dette est de la responsabilité de l'État. Les entreprises étant, elles, exonérées de la CRDS, contrairement aux salarié·es, retraité·es et bénéficiaires d'allocation chômage.

Les retraité·es ont été largement mis·es à contribution et ont vu leurs prélèvements sociaux croître au fil des ans en raison de la hausse de la CSG, de la création de nouveaux prélèvements, comme la Casa (Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie) et des modifications d'assiettes liées à la croissance de la fiscalité.

Face à ces attaques et remises en cause des droits collectifs conquis par les mobilisations engagées depuis des décennies, nous n'avons qu'une seule alternative possible : l'engagement dans toutes les mobilisations engagées par la CGT ou unitairement, qu'elles soient interprofessionnelles ou spécifiques aux retraité·es.

La retraite : un droit acquis par le travail

La retraite constitue un droit pour chaque personne. Les cotisations versées tout au long de la vie professionnelle ne sont pas un titre de propriété sur une

part de capital soumise aux fluctuations du marché et aux éventuelles faillites, mais bien un droit protégé et garanti par la nation.

Pour le patronat, ces droits financiers par les cotisations sociales doivent être un complément au système par répartition pour ceux et celles qui le peuvent. Aujourd'hui, cela englobe plusieurs dispositifs avec, notamment dans les grandes entreprises, des accords de PER (Plan d'Épargne Retraite) et PERC (Plan d'Épargne Retraite Collectif). Ils sont alimentés avec l'intéressement, les primes, la participation.

Les cotisations font l'objet de placements fonciers, immobiliers et boursiers. Le capital accumulé est reversé individuellement, au dénouement du contrat, sous forme de capital ou de rente.

En substitution à la part Cnav non prise en compte au-delà du plafond de la Sécurité sociale, des accords d'entreprises sont mis en place pour les catégories cadres. Leur sont proposés des compléments de retraites par capitalisation, via des groupes comme Axa, avec pour objectif de fidéliser ces catégories professionnelles à l'entreprise. Bien souvent, c'est l'entreprise qui prend à sa charge les cotisations, car elle peut déduire les versements de ses impôts.

C'est pour cela que nous sommes contre toute évolution vers une retraite par capitalisation telle que le proposait encore Macron, avec son système à points. Le mouvement social puissant et rassembleur l'a fait reculer.

Nous nous prononçons pour un système de retraite par répartition, solidaire, à prestations définies, sécurisées et pérennes, géré par les cotisants eux-mêmes. Ce système ne doit laisser personne sur le bord du chemin. Concernant les régimes pionniers, ils doivent servir de point de repère pour améliorer la situation de tous·tes.

Les exonérations de la part patronale des cotisations sociales, toujours plus importantes, doivent être supprimées.

Nous devons mettre en avant, les revendications de la CGT :

- Assurer un départ à la retraite dès 60 ans, à taux plein ;
- Permettre un départ à 55 ans avec un trimestre de départ anticipé par année d'exposition, pour les salarié·es exposé·es à des facteurs de pénibilité ;
- Assurer un niveau de pension (taux de remplacement) d'au moins 75 % du revenu d'activité, pour une carrière complète ;
- Indexer les pensions sur l'évolution des salaires avec rétablissement de l'« échelle mobile » des salaires ;
- Prendre en compte la validation des années d'études et des temps de premières recherches d'emploi, dès l'inscription à Pôle emploi ;
- Mener une politique volontariste d'égalité salariale entre les femmes et les hommes ;
- Revaloriser des métiers dits « féminisés » et prendre en compte leur pénibilité.

En se battant pour leurs revendications, les retraité·es luttent pour créer les conditions d'une retraite qui soit un temps d'épanouissement et de liberté pour toutes et tous.

Non, la retraite n'est pas l'antichambre de la mort. C'est une période de la vie, amplement méritée, qui doit se vivre, après les années de formation et d'activité professionnelle, de la façon la plus harmonieuse possible.

a. La feuille de pension

Un·e retraité·e, comme tout·e citoyen·ne, doit pouvoir accéder à la vérification du détail de sa pension de retraite (cotisations et impôts). À ce problème de démocratie, d'information, de service public, s'ajoute la tendance actuelle invitant à supprimer les relevés papier. La feuille de pension permet de matériali-

ser ce que comprend notre salaire socialisé et l'ensemble des éléments de la rémunération.

A contrario, l'arrêté du 31 janvier 2023 a modifié la présentation du bulletin de paie, pour les salarié·es, en supprimant le montant total des allègements de cotisations payées par les employeurs.

La logique du Gouvernement et du patronat est de supprimer, à terme, les cotisations sociales et de remettre en cause le salaire socialisé.

b. Les retraité·es veulent vivre en bonne santé

Les dernières lois sur la santé, engagées par les gouvernements successifs, vouées à réduire les dépenses de santé, se sont traduites par des suppressions de postes, des fermetures de lits, de maternités, de services d'urgences, par le déremboursement et les pénuries de médicaments, une forte diminution de l'offre de soins de proximité en territoires, etc.

La dégradation d'accès à la prévention et aux soins de qualité est foudroyante.

Ce système est dirigé dans les régions économiques par des Agences régionales de santé (ARS) appliquant les décisions de l'État au travers des lois annuelles de financement de la Sécurité sociale, sans aucun contrôle démocratique. Nous demandons la suppression des ARS au profit de services déconcentrés de l'État.

La logique financière domine sur la logique médicale. De nouveaux moyens financiers et humains sont nécessaires avec l'annulation de la dette des hôpitaux, l'augmentation des budgets de façon conséquente et un plan massif d'embauches de personnel·les qualifié·es dans tous les hôpitaux, comme en ville.

Dans la période actuelle, démonstration est faite du besoin d'un grand service public de la santé, de la recherche et du médicament.

L'hôpital public, socle de notre système de santé, sans sous-estimer le secteur privé à but non lucratif ou associatif, ne doit pas devenir le dernier recours des plus démuni·es, mais, au contraire, le pivot de tout notre système de santé.

Plutôt qu'une loi rectificative du budget de la Sécurité sociale 2023 pour une réforme injuste des retraites, il aurait fallu une loi rectificative préconisant des moyens financiers supplémentaires permettant au système de santé public de répondre aux besoins de la population.

La CGT exige une politique de santé ambitieuse, avec :

- des moyens pour former plus de médecins et de personnel·les de santé, en augmentant le numerus clausus, avec l'objectif de créer 100 000 emplois dans les hôpitaux et 200 000 dans les Ehpad, le plus rapidement possible. Sinon la situation sera pire dans 10 ou 15 ans ;
- des centres de santé publics créés sur tout le territoire pour faire face à la pénurie de médecins. Ces centres de santé, avec des médecins salarié·es, appliqueraient le tiers payant, mettraient fin aux dépassements d'honoraires de plus en plus fréquents (plus de 3 milliards d'euros par an) et assureraient des gardes 24h/24h. Ils permettraient de réduire les délais de rendez-vous ;
- l'arrêt de toutes les fermetures de services, d'établissements ou de lits, prévues dans les projets de restructuration hospitalière en cours et rouvrir des lits partout où c'est nécessaire ;
- l'exigence d'avoir des hôpitaux de proximité sur tout le territoire avec l'ensemble des activités ;
- des permanences de soins organisées, en ville et à l'hôpital, pour répondre aux besoins de santé. Des moyens doivent être donnés pour le rétablissement de la permanence médicale (gardes, astreintes, etc.) 24h/24h, effectuée par tous les médecins.

c. Agir pour le droit à l'autonomie des personnes âgées

L'espérance de vie ayant progressé pendant des décennies, de plus en plus de personnes sont en perte d'autonomie, exigeant des choix de société forts pour répondre à leurs besoins, 1 325 632 personnes de plus de 60 ans bénéficient de l'Allocation perte d'autonomie, Apa, et elles seront 2 millions, d'ici 2040.

Les différentes mobilisations engagées, sous l'impulsion de la CGT, très souvent unitaires, au niveau des personnel·les des Ehpad, conjointement avec les organisations de retraité·es, ont permis des avancées, certes nettement insuffisantes, mais non négligeables.

Mais la prise en compte des établissements d'accueil (Ehpad) n'a pas été intégrée dans la loi ASV (Adaptation de la société au vieillissement) et demande des mesures fortes d'investissement pour l'avenir.

La question du financement reste essentielle. La CGT exige la prise en compte de la perte d'autonomie dans le cadre de la branche maladie de la Sécurité sociale plutôt que la création d'une branche supplémentaire, financée essentiellement par la CSG, comme l'a fait le gouvernement.

La CGT estime que 200 000 emplois sont nécessaires dans le secteur de la prise en charge de la perte d'autonomie, avec du personnel qualifié, formé et correctement rémunéré.

Pour permettre ces recrutements dans de bonnes conditions, pour satisfaire les nombreux besoins des personnel·les au niveau des conditions de vie et de travail, tout en préservant les intérêts des personnes âgées, nous avons besoin d'un grand service public de l'aide à l'autonomie, à domicile et en établissement.

Nous demandons la suppression de la discrimination entre les moins de 60 ans qui bénéficient d'une Prestation compensatoire handicap (PCH) et les plus de 60 ans qui bénéficient de l'Apa avec de meilleures prestations.

La prévention doit être mieux prise en compte, tout au long de la vie, dès la naissance, au sein de l'école, au cours de la vie professionnelle, avec une médecine du travail à conforter et des CHSCT à regagner, et lors de la période de retraite jusqu'au grand âge.

Nos propositions s'inscrivent dans notre campagne de reconquête de la Sécurité sociale assise sur des principes fondateurs permettant à chacun de « faire face aux aléas de la vie, de la naissance à la mort ».

L'ensemble de ces mesures doit trouver sa place dans une loi-cadre pluriannuelle, allant au-delà de la loi sur le « bien vieillir ».

Le congrès décide de :

- **agir pour une autre réforme des retraites par répartition à prestations définies, à 60 ans à taux plein, à 55 ans pour les salarié·es exposé·es à des travaux pénibles.**
- **continuer à agir pour la reconquête d'une Sécurité sociale intégrale en tant que collecteur unique et prestataire unique.**
- **exiger des moyens supplémentaires pour notre système de santé, afin de mieux répondre aux besoins, et un moratoire sur toutes les fermetures d'hôpitaux, de lits et de services.**
- **agir pour la prise en compte du vieillissement avec une loi-cadre permettant l'instauration d'un grand service public national de l'aide à l'autonomie, à domicile et en établissement, engageant 10 à 15 milliards d'euros supplémentaires chaque année.**

3 - À la reconquête des services publics :

Fondamentaux et conception CGT

Depuis de nombreuses années, les services publics font l'objet d'attaques permanentes, que ce soit au plan national comme au plan Européen avec de nombreuses directives régressives. C'est le fruit de politiques libérales, au service du capital, livrées à de grands groupes qui utilisent l'argent publique pour servir leurs actionnaires, au détriment de l'intérêt général et de la réponse aux besoins de tous.

Dans une période de perte de repères, de désinformation permanente, il est important de revenir sur notre conception CGT des services publics. Nous voulons élever le débat ainsi que le niveau du nécessaire rapport de forces et permettre des avancées significatives, à l'opposé de ce que porte le Gouvernement avec « Les maisons de services aux publics », qui ne sont pas des services publics. Les services publics servent la satisfaction de l'intérêt général, la promotion des biens communs, le développement humain durable et la recherche de progrès social. Ils sont garants de la cohésion sociale, de l'amélioration des conditions de vie et d'intégration des populations.

La CGT porte une conception des services publics comme fondement d'une société démocratique et solidaire. C'est un choix de société. Les services publics sont les outils qui font prévaloir l'intérêt général, c'est-à-dire la satisfaction des besoins de tous·tes, sur les intérêts particuliers.

La CGT est attachée à la qualité du service public qui repose sur trois fondements :

- l'égalité d'accès et de traitement de tous·tes les usager·ères ;
- la continuité, le fonctionnement permanent sur l'ensemble du territoire ;
- l'adaptabilité, qui permet d'ajuster le contenu avec les progrès techniques et l'évolution des besoins des usager·ères.

Ces fondamentaux sont remis en cause avec les politiques de libéralisation, d'ouverture à la concurrence, de privatisation et de dématérialisation forcée, excluant de fait des millions de personnes d'accéder à leurs droits, aux prestations, aux services publics, etc.

Pour la CGT, les services publics sont un investissement créateur de richesse. Ils participent pour une part essentielle au développement économique et social et à l'aménagement du territoire.

La démocratie nécessite une construction permanente entre les élu·es, les entreprises, les salarié·es et les usager·ères. Cela exige la création de nouveaux droits et d'espaces d'interventions des salarié·es et des citoyen·nes, dans la sphère publique. Pour la CGT, la finalité, le financement, l'évolution et le contrôle des services publics et des politiques publiques sont des enjeux majeurs en matière de démocratie.

Le service public doit assurer :

- des activités afin de produire les biens et services répondant aux besoins des populations ;
- des actions collectives capables de faire prévaloir l'intérêt général à moyen et long terme ;
- la sécurité des biens et des personnes ;
- la participation des salarié·es, des usager·ères et de leurs représentant·es à la définition et à l'évaluation des missions publiques.

Les services publics doivent répondre aux droits fondamentaux sur l'action sociale et la santé, l'éducation et la formation, l'emploi décent, la justice et la sécurité, le logement, les transports, l'énergie et l'eau, l'information, la culture et la communication.

Pour la CGT, la qualité et l'impartialité du service public sont les conditions de l'égalité et de la démocratie, ce qui pose la question de la propriété des services publics. Cela implique :

- un financement sous contrôle et maîtrise publique pour assurer en permanence les infrastructures, l'organisation et les emplois stables et qualifiés nécessaires ;
- un système solidaire basé sur le principe « chacun·e contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins » ;
- un mécanisme permettant l'accès au service de façon identique à tous les usager·ères quel·les qu'ils·elles soient et où qu'ils·elles soient, réduisant les inégalités sociales et territoriales (péréquation tarifaire) ;
- une évaluation constante des besoins, à travers l'expression des usager·ères pour faire évoluer les services publics.

Dans ce contexte, nous mesurons que la dégradation des services publics réduit l'autonomie de nombre de retraité·es, qui en sont tributaires.

Reconquête des services publics

Aujourd'hui, le contexte de libéralisation s'accompagne de déréglementations et de réformes générales des politiques publiques. Les politiques d'austérité privent les services publics des moyens de financement nécessaires. C'est pourquoi la CGT exige que l'organisation et la gestion des services publics sortent de la logique de marché.

Les services publics - et les salarié·es qui les mettent en œuvre - ne doivent plus répondre à des objectifs fixés au travers des critères de profit, de rentabilité et de compétitivité (à des coûts souvent beaucoup plus élevés : transports, énergie, santé, etc.), mais relever des critères de réponse aux besoins, de coopération et de qualité. La question des investissements est également posée. Il faut sortir de ce dogme libéral qui conduit à réduire les dépenses publiques car l'endettement public est mauvais.

Il faut en finir avec cette spirale infernale. La diminution des recettes publiques - sous forme de baisse des impôts ou d'exonérations de la part patronale des cotisations sociales - est pour beaucoup dans l'explosion de la dette publique, en France.

Pour la CGT, un crédit est une anticipation de création de richesses. Les dépenses réalisées en s'endettant permettent de créer des richesses qui seront supérieures au coût de l'endettement. Le recours à l'emprunt demeure donc une nécessité à la condition de mettre en œuvre de nouvelles modalités de financement de l'endettement.

La fiscalité est un puissant moyen de financement des investissements de long terme et de réponse aux besoins sociaux et économiques et donc de développement des services publics. Pour la CGT, il faut une réforme profonde de la fiscalité, notamment :

- Donner toute sa place à l'impôt sur le revenu ;
- Réduire les taux de TVA, impôt injuste acquitté par tous les contribuables indépendamment de leur niveau de revenus et de leur capacité contributive ;
- Faire de l'impôt sur les sociétés un outil tourné vers l'efficacité économique. Il doit inciter les entreprises à accroître l'investissement productif, notamment pour développer l'emploi et investir massivement dans la formation et la recherche.

La CGT propose la mise en place d'un pôle financier public. Il doit permettre d'imposer les choix axés sur la satisfaction des besoins sociaux et économiques, avec une visée de long terme indispensable pour un véritable développement humain durable.

Sa mission est de soutenir un plan de relance économique et social. Plus précisément, il s'agit de contribuer aussi bien au financement des moyens de production qu'à celui de la formation et qualification des salarié·es, de la recherche-développement et de l'innovation. Il s'agit également de contribuer au financement des infrastructures de toutes sortes (réseaux ferroviaires, ports, routes, voies fluviales, etc.). Car ce développement contribue aussi à la relocalisation industrielle et à lutter contre la désertification des territoires.

Et ça ne peut pas se faire sans services publics de proximité. C'est pourquoi la CGT affirme : « Pas d'industrie sans service public et pas de service public sans industrie ».

Le congrès décide d'agir pour :

- **La reconquête des services publics et leur développement, nécessitant de stopper les privatisations et les délégations de services publics. Un combat qui doit se mener en convergence avec les actif.ves;**
- **Regagner la proximité et l'humanisation avec la réouverture ou le maintien des guichets ou services d'accueil physique, dans les administrations et et les services publics, qui ne doivent pas être systématiquement remplacés par des procédures dématérialisées ou des services aux publics assurés par des entreprises de droit privé;**
- **La démocratisation des services publics et que les retraité·es puissent participer localement à tout ce qui concerne leur évolution et leur développement.**

4 - Démarche en territoire

Agir sur les territoires, conquérir la démocratie de proximité

Pour les retraité·es, il est primordial d'avoir des services publics accessibles et de proximité. Or les politiques menées ces dernières années visent à les réduire dans tous les domaines, rompant avec la proximité. Cette dernière était leur force et permettait de répondre aux besoins des plus vulnérables, dont beaucoup de retraité·es qui se retrouvent en grandes difficultés. Le phénomène est accentué par la dématérialisation à marche forcée.

La stratégie libérale, à l'œuvre depuis les années 1980 et qui se poursuit qu'elles que soient les forces politiques élues au fil de cette période, place la territorialisation et la contractualisation au cœur de la perpétuelle évolution des politiques publiques.

L'argent public est au centre des politiques publiques. Il permet de financer les filières et les activités « privilégiées », cette stratégie politique est orchestrée et mise en œuvre par les nations au niveau européen.

Loin d'apporter une réponse aux besoins des populations, l'État se désengage pour faciliter, toujours plus, des activités de l'économie libérale. Les politiques publiques accompagnent, anticipent, les choix ultralibéraux par des réformes. Les conséquences de ces stratégies socialement dévastatrices sont d'abord locales.

Les femmes et les hommes subissent de plein fouet les conséquences des politiques publiques, parce qu'elles les touchent dans leur travail, dans leur vie (fermetures des services publics, réduction des effectifs, métropolisation, désertification des territoires, atteinte à la démocratie sociale, etc.).

Les lois successives de « détricotage » de nos territoires, lois NOTRe, Maptam puis la 3DS qui ouvrent des possibilités nouvelles de fragmenter la République et d'aggraver les disparités territoriales et l'accès à l'égalité des droits, ont profondément modifié nos institutions et se sont mises à l'œuvre de façon discrète dans tous les secteurs (santé, transport, logement, énergie, autonomie, etc.).

L'application de ces lois entraîne la différenciation des territoires et la volonté de renforcer l'action de l'État (ex des préfets, Agence régionale de santé, qui deviennent des acteurs clés dans les territoires).

Les logiques européennes sont mises en place, notamment, par la déclinaison du Plan national de réforme et articulées par le Pacte de stabilité. Ce qui entraîne des conséquences sur les politiques publiques et les budgets (baisse de l'endettement, diminution des dépenses publiques).

Le Gouvernement et les collectivités locales utilisent l'argent public pour financer des études par des cabinets privés comme Mc Kinsey, etc.

Les questions démocratiques prennent également de plus en plus de place à l'échelle territoriale, avec différentes formes de participation citoyenne (consultations numériques, Conseil national de la refondation locale, etc.) et ce dans un cadre très figé. Les gouvernements successifs ont créé une multitude d'organismes aux statuts divers, publics ou privés, de nombreuses instances, des dispositifs variés, pour décliner leur stratégie. Ces outils évoluent sans cesse, certains disparaissent ou sont transformés, d'autres sont créés en fonction des stratégies du pouvoir.

À l'exemple des Conseils nationaux de la refondation qui sont des instruments de déclinaison des choix politiques en territoires, à l'exemple des Assises du travail, des Conseils nationaux de la refondation de la santé ou de l'éducation.

C'est une forme d'action qui laisse à penser qu'on consulte les citoyen·nes, avec ou sans les acteurs, dont les organisations syndicales, mais qui permet surtout de refonder en profondeur tous les sujets structurants de notre société.

Les collectivités territoriales, notamment les régions, les métropoles, les intercommunalités et les départements, ont pris une grande importance. Elles sont devenues des lieux de pouvoir, de décision, de production et de mise en œuvre de politiques publiques. Nous devons donc intégrer cette nouvelle donne dans notre activité syndicale de retraité·es.

Nos réflexions CGT, nos avis sur les aménagements des territoires divergent totalement des politiques du Gouvernement.

Ne pas participer à ces diverses instances ne veut pas dire être absent du débat public, nous revendiquons la légitimité, par leur composition, du Conseil économique, social et environnemental, au niveau national, des Conseil économique, social et environnemental régionaux, pour analyser et proposer des solutions alternatives à de nombreux problèmes.

Lors de nos précédents congrès, nos décisions ont validé notre place dans le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) et dans le Conseil départemental métropolitain de la citoyenneté et de l'autonomie (CDMCA). Les camarades membres de ces instances, consultatives, se sont pleinement investis pour porter les doléances des retraité·es. L'avenir des CDCA et des CDMCA reste posé, le Gouvernement semble se positionner sur un transfert vers la CNSA, au niveau national.

Les territoires se sont construits par les aspirations des citoyen·nes, les luttes

Pour la CGT, une réponse adaptée à la singularité de chaque territoire ne peut se faire que dans le cadre qui prône la complémentarité, et non la mise en concurrence influencée par les politiques européennes mises en œuvre par l'État. Si les territoires doivent devenir encore plus des « lieux à bâtir », des lieux de vie, cela doit s'accompagner de la démocratie avec les lieux de pouvoir et donc de l'intervention citoyenne et syndicale.

Ceci renforce la nécessité, pour notre organisation, d'être en ordre de marche sur toutes les échelles, professionnelles et territoriales, pour prendre en compte les réalités locales et tisser des solidarités afin de renforcer la place des services publics.

Les moyens d'interventions sont multiples, nos mobilisations interprofessionnelles, la visibilité des retraité·es, dans le cadre de leurs diverses manifestations sur les enjeux de société, sont autant de points d'appui pour se faire entendre.

Il s'agit pour nos structures, UFR, USR, d'être porteuses d'expressions revendicatives sous les toutes formes, dans les endroits et vers les interlocuteur·trices qu'elles jugeront les plus utiles. Notre campagne « Oui, à la retraite, nous avons des revendications, construisons ensemble notre cahier revendicatif en territoire » trouve toute sa pertinence pour mener les convergences avec les actifs·ves, les fédérations et les unions départementales.

La question, aujourd'hui, est de ne pas se laisser imposer le plan du libéralisme, impulsé par les stratégies européennes, mais de construire des actions sur les lieux de vie afin de mettre en campagne tous·tes les acteur·trices de l'UCR-CGT.

Le congrès décide d'agir pour :

- **poursuivre et amplifier la construction d'actions dans tous les territoires, dans le rassemblement le plus large possible et avec l'ensemble des citoyen·nes, à partir des cahiers revendicatifs locaux ;**
- **reconquérir la démocratie en co-construction avec les citoyen·nes, les différents acteurs du territoire (associations, l'intersyndicale, les organisations syndicales agricoles, etc.) ;**
- **développer la connaissance des compétences économiques et politiques des différentes collectivités territoriales afin de favoriser l'intervention au bon endroit ;**
- **proposer notre participation au collectif confédéral Enjeux territoriaux.**

5 - Numérique et dématérialisation

Chaque époque est témoin d'évolutions majeures toujours qualifiées de progrès pour l'humanité. De toutes, celle du développement des nouvelles technologies informatiques est sans doute la plus vaste, la plus complexe et la plus difficile à appréhender.

C'est à marche forcée que ces technologies, en constante reconfiguration, s'imposent à nous. Elles modifient, de fait, nos comportements individuels et collectifs, nos manières d'être, de vivre, nos relations, notre rapport au temps, nos façons de penser. L'emprise est réelle. De façon insidieuse, elles portent aussi atteinte à notre intimité et à nos libertés.

Cette accélération majeure crée toutes sortes de situations et sollicite, avec une certaine brutalité, l'adaptation permanente de chacune et de chacun. Est-elle réellement au service du progrès humain ?

Beaucoup de senior·es sont touché·es par l'illectronisme ou la fracture numérique, 40 % des personnes âgées de 70 ans et plus n'utilisent pas Internet. Près de la moitié des personnes non équipées de téléphone portable sont des retraité·es. Nous assistons ainsi à une nouvelle forme d'exclusion.

Pourtant, nul ne peut ignorer que les nouvelles technologies peuvent être une amélioration et une source de sécurité pour les senior·es. En faut-il quelques exemples ? La surveillance médicalisée à domicile, certains progrès dans les équipements médicaux, pouvoir gérer certains actes et formalités à domicile sans se déplacer, lorsque nous sommes formé·es et équipé·es informatiquement, etc.

Pour autant, sommes-nous vraiment gagnant·es? Les pensions sont de plus en plus versées avec retard. La gestion avec les assurances, les mutuelles, le trésor public ou tout autre non-service au public, devient un calvaire.

Impossible de joindre un·e interlocuteur·rice. Quel que soit le numéro, vous tombez sur un automate téléphonique qui vous propose 10 options au choix,

mais dont aucune ne correspond à votre besoin. Invariablement vous choisissez les 30 minutes d'attente très coûteuses pour obtenir un·e esclave des plateformes téléphoniques délocalisées qui ne pourra satisfaire votre demande.

Plus le Gouvernement annonce qu'il s'empare de cette question, plus les senior·es se sentent isolé·es, abandonné·es dans cette jungle numérique et déshumanisée.

Il ne s'agit plus du dysfonctionnement de quelques entreprises, mais de toute une société qui laisse de plus en plus de citoyen·nes à sa porte, pour satisfaire de plus en plus rapidement des appétits capitalistes insatiables. Cette société devrait être régulée, équilibrée, humaine et intégrée.

Les collectivités territoriales pallient trop souvent le désengagement de l'État. Ce sont elles qui payent les installations des opérateurs téléphoniques et numériques, ou tentent de fournir un minimum de services publics lorsqu'ils ferment. Ce sont elles, aussi, qui assurent les permanences dans les locaux de La Poste fermée, ou directement au sein des établissements des collectivités territoriales. Mais ce sont elles, aussi, qui financent les maisons France Services. La disparition programmée de nombreux services de proximité, notamment publics, au profit de la mise en place de bornes, comme à la SNCF, à La Poste, dans les administrations, déshumanise les accueils, isole les plus vulnérables et contraint les usager·ères à réaliser le travail des professionnel·les. Le maintien des services au public doit aussi passer par le recrutement et la formation des personnel·les et des fonctionnaires. Que dire, alors, de l'accès aux services de santé, dès la prise de rendez-vous qui ne peut se faire très souvent que par Internet via le service Doctolib? Les désertifications médicales, organisées en amont à l'appui du numerus clausus, font place à la virtualité des consultations de télémédecine, à des utilisations d'outils diagnostics par des professionnel·les de santé autres que les médecins, source d'inquiétudes nouvelles pour les patient·es.

De plus, il existe encore de nombreux territoires non couverts par un réseau mobile, appelés couramment des zones blanches. Ce sont des territoires principalement ruraux, pour lesquels les opérateurs ne souhaitent pas investir par manque de rentabilité.

Dans ce secteur, l'emploi, loin d'être encouragé, est en réduction constante avec le développement de l'intelligence artificielle, un nouveau modèle social et économique se cherche…

Le numérique devient l'outil de la domination financière de quelques grandes firmes multinationales. Pour augmenter ses profits, le capitalisme en crise se saisit de toutes les opportunités offertes par le développement des technologies pour supprimer des emplois, exploiter davantage les salarié·es, les citoyen·nes et déshumaniser les relations.

Notre syndicalisme est interpellé par ces constats. La CGT, dans ses ambitions revendicatives, analyse les évolutions technologiques en cours dans le monde du travail.

Le congrès décide :

- **que tous les retraité·es doivent avoir accès à leur droits en dehors de toute dématérialisation ;**
- **de généraliser les formations à l'informatique et de rendre accessible son utilisation par une aide au financement du matériel et des formations ;**
- **de poursuivre et améliorer le travail revendicatif concernant le numérique avec les actif.ves, les UFR et les USR, comme pour le bulletin de pension.**

6 - Démarche unitaire - L'unité syndicale

Il convient de poursuivre, d'amplifier, d'enrichir notre démarche revendicative unitaire au plan national. Comment la décliner, dans les professions et dans les territoires ? La CGT construit, depuis 1992-1993, le concept de « syndicalisme rassemblé ».

Nous estimons qu'il est souhaitable, dans le cadre de notre démarche unitaire, que le débat s'intensifie de l'UCR aux UFR et USR.

L'unité syndicale est un combat qui doit être mené du syndicat à la confédération. Elle doit permettre d'élever le rapport de forces ainsi que le niveau des revendications pour leur satisfaction. Elle est le socle du syndicalisme rassemblé.

Chaque composante de l'unité syndicale doit garder sa libre expression dans le but de la faire grandir. L'UCR-CGT s'inscrit pleinement dans cette démarche qu'elle a initié depuis 2014 avec six autres organisations syndicales (FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, Solidaires, FGRP-RP) et deux associations (LSR et Ensemble - Solidaires).

Cette stratégie unitaire a permis de construire des rassemblements, nationaux et en territoire, qui ont contribué à freiner le Gouvernement dans ses ardeurs contre les retraité·es, à le faire reculer sur des points tels que le pouvoir d'achat et la santé.

La démarche revendicative unitaire s'est consolidée, au fil des années, sur des contenus légitimes pour exiger des revendications cruciales pour les retraité·es, notamment sur l'augmentation du pouvoir d'achat, l'accès à la santé, la défense des services publics.

C'est sur la base de ce contenu revendicatif que la CFDT et l'UNSA se sont exclues du processus unitaire et non sur un rejet sectaire de l'intersyndicale et des associations. Il est nécessaire pour nos organisations de poursuivre, d'amplifier les luttes en enrichissant les contenus, en ouvrant l'unité vers d'autres organisations syndicales, de rechercher des convergences avec les forces politiques (hors RN) et associatives, de faire partager l'utilité de la démarche intergénérationnelle dans les professions et sur l'ensemble des territoires.

Dans de nombreux départements, des initiatives, parfois innovantes, ont permis la visibilité des retraité·es auprès des institutions, des élus politiques et dans les médias. Les activités revendicatives du « groupe des neuf » en territoire permet des échanges sur les besoins spécifiques des retraité·es. Elles doivent prendre en compte les caractéristiques syndicales de chaque territoire. La culture du débat, que nous avons su impulser au cours de ces nombreuses années, nous a permis d'aller plus loin dans les contenus revendicatifs et les actions.

L'UCR-CGT, forte de son organisation professionnelle (UFR) et départementale (USR) a la capacité d'orienter, au sein d'une unité syndicale, une réflexion sur les besoins sociaux et environnementaux des retraité·es.

L'UCR-CGT, au travers de ces UFR et USR, a la capacité d'impulser, dans l'unité, des débats publics sur les questions de société, telles que l'augmentation des pensions, les transports, l'accès à la santé, la défense et le développement des services publics ou sur des choix de société.

Le congrès décide de :

- **s'appuyer sur l'unité syndicale établie au niveau de l'UCR-CGT pour en faire un point d'appui à l'élargissement dans les UFR et les USR ;**
- **débattre régulièrement de l'unité syndicale dans toutes nos structures dans l'intérêt du progrès social ;**
- **favoriser la mise en place de débats sociaux avec les organisations syndicales, politiques (hors RN) et associatives ;**
- **œuvrer, dans une intersyndicale la plus large possible, à la mise en place de la démocratie sociale, tant au niveau national que dans les territoires.**

7 - Droit et accès à la culture, aux loisirs et au sport

Moment attendu pour les uns, transition difficile pour les autres, le passage à la retraite est une étape importante dans la vie. Ce passage peut faire l'objet d'une préparation permettant de s'adapter à cette future réalité.

Nous considérons que notre action doit contribuer à améliorer notre quotidien pour le rendre plus juste et plus solidaire. Cette volonté ne peut s'exprimer que dans un pays qui respecte les droits fondamentaux des individus, qui garantit les libertés publiques et individuelles.

Les besoins des retraité·es ne se limitent pas à ceux relatifs au quotidien ou à la fin de vie. Ils et elles ont aussi besoin de lien social. Ils et elles sont demandeur·euses d'activités culturelles, de loisirs, de sport. Ils et elles ont droit à l'évasion par les voyages et les vacances.

Déployer des activités de proximité, diversifiées, accessibles au plus grand nombre, est la condition première pour combattre le repli sur soi.

Le droit à une retraite décente passe par la reconnaissance des retraité·es comme citoyen·nes à part entière, par la valorisation de la solidarité intergénérationnelle et, évidemment, par des réponses adaptées aux besoins spécifiques des retraité·es.

À l'appui du formidable mouvement social pour le retrait de la réforme des retraites, nous revendiquons le retour à un départ à la retraite à 60 ans, pour profiter pleinement des années en meilleure santé.

a. Droit à la culture

Le résultat de la consultation nationale « De quoi ai-je besoin pour vivre dignement ? » fait apparaître que la culture est le premier poste budgétaire supprimé lorsqu'il faut faire des choix de dépenses. La culture est un élément d'émancipation de l'être humain. Elle est une composante essentielle de ce temps libre que constitue la retraite.

Il convient de favoriser l'accès pour les retraité·es aux spectacles, aux musées, grâce, entre autres, à des tarifs réduits, voire gratuits, et des accès libres aux transports collectifs.

b. Droit aux activités physiques, sportives et de bien-être

L'allongement de l'espérance de vie à la retraite a de multiples conséquences, notamment la volonté affichée des retraité·es de prendre soin de leur santé. Ils et elles formulent des attentes pour leur vie future et se fixent des objectifs de bien-être et de forme. Le sport est devenu un facteur d'équilibre. Dans ce contexte, on pratique le sport pour s'entretenir. Avec l'âge, la pratique sportive change de nature, puisqu'il ne s'agit plus de progresser mais de ménager sa longévité dans une activité.

c. Tourisme social

Il convient de faire vivre le tourisme social pour lui permettre d'accueillir, en toutes saisons, les retraité·es, lors de séjours de qualité et dans une dimension intergénérationnelle. C'est aussi une bataille que nous ne devons pas lâcher, sauf à perdre les acquis de nos comités d'entreprises coordonnés sous l'égide de l'Ancav-TT ;

Nous devons exiger le maintien du dispositif Bourse solidarité vacances (BSV) mis en place par Michèle Demessine, secrétaire d'État au tourisme en 1999, et de la remise de 85 % du billet de train SNCF, quel que soit le trajet (TGV et RER), afin de permettre le départ en vacances de retraité·es avec de faibles ressources.

Pour répondre aux besoins culturels, de loisirs et de solidarité des retraité·es, l'UCR-CGT a créé la fédération des associations Loisirs et solidarité des retraité·es (LSR), et concourt à son fonctionnement. LSR est une composante de l'activité de l'UCR-CGT. Elle a le statut d'association loi 1901.

L'UCR-CGT recommande aux syndiqué·es d'adhérer volontairement à LSR tel que prévu dans les statuts des associations LSR. L'intérêt pour la CGT reste que les associations LSR permettent de répondre à des besoins émancipateurs et, par là-même, de garder le contact avec les retraité·es à partir des activités de loisirs et de culture.

Le congrès décide :

- **que les UFR et les USR doivent s'investir dans les LSR ;**
- **de développer l'accès au droit aux loisirs pour tous·tes les retraité·es, en accordant une attention particulière à celles et à ceux qui, pour des raisons de pouvoir d'achat, de difficultés de déplacement ou de handicap, en sont privé·es y compris dans le cadre du tourisme social ;**
- **de revendiquer un Pass Culture pour les retraité·es, qui favorise l'accès aux spectacles, aux musées, et un accès libre aux transports collectifs ;**
- **que la pratique physique et sportive soit un droit tout au long de la vie. Elle peut être porteuse d'éducation, de bien-être et de solidarité ;**
- **d'intégrer les besoins des retraité·es en matière d'équipements sportifs de proximité, en tenant compte des aptitudes physiques de chacun et de chacune, en développant une politique sportive pour tous les âges ;**
- **de concevoir le sport associatif, en tant qu'espace d'épanouissement et d'émancipation humaine qui favorise la rencontre, le partage d'expériences, et qui permet de construire du lien social.**

CHAPITRE VI : SYNDICALISME SPÉCIFIQUE RETRAITÉ·ES

1 - Les retraité·es dans la CGT

Le·a retraité·e CGT est d'abord un·e syndiqué·e CGT. En ce sens, il·elle est porteur·euse, comme tous·tes les autres, d'un avenir social et citoyen meilleur. Il·elle participe avec l'ensemble des salarié·es à la création d'un rapport de forces nécessaire à la prise en compte de ses aspirations, ses revendications.

Les retraité·es CGT représentent une force à part entière et importante dans la CGT.

Ils·elles se construisent à partir de leur histoire personnelle, de leur vie professionnelle, de leurs propres convictions et des valeurs de solidarité.

Le syndicalisme retraité propose à chacun·e de s'inscrire dans la défense de ses revendications dans les structures professionnelles et territoriales de l'UCR-CGT.

L'UCR-CGT, comme l'UGICT-CGT, a un rôle spécifique dans la Confédération, ce qui lui confère une place particulière dans la Commission exécutive confédérale, au CCN et ce dans le cadre d'un travail permanent au travers des différents collectifs confédéraux. L'UCR-CGT porte la spécificité retraitée, où les retraité·es ont un rôle de savoir, d'expérience et de passeur de mémoire.

Au lieu de considérer que les retraité·es ont des droits acquis durant leur vie active, dans le cadre de la solidarité intergénérationnelle, le Gouvernement et le patronat considèrent qu'ils·elles sont un coût pour la société. Les retraité·es, après avoir contribué comme salarié·es à la création de richesses, continuent de participer à la société.

À la retraite, des formes nouvelles de luttes apparaissent, pour combattre avec force la régression des droits acquis depuis plus d'un siècle par le monde du travail.

Dans ce contexte, nous devons avoir la capacité de démontrer qu'agir avec la CGT, c'est participer à un rapport de forces susceptible de faire avancer les revendications tout en contribuant à la transformation de la société.

Une évolution du rapport de forces nécessite obligatoirement l'élévation de conscience des syndiqué·es comme des citoyen·nes. Cela passe par l'action de la CGT favorisant l'accès à l'information, à la formation, à la connaissance et à la culture.

Cette élévation de la conscience politique implique une compréhension plus aigüe du réel, le refus de la fatalité, de la résignation et de la dépolitisation. Elle nous invite à combattre les souffrances, les injustices sociales, la misère, la violence, l'antisémitisme, la xénophobie.

C'est à l'échelle territoriale, tant au niveau des bassins de vie que d'activités, que les retraité·es ont besoin de se rassembler, de s'organiser pour combattre l'isolement, pour défendre leur pouvoir d'achat, la protection sociale, les services publics et leur qualité de vie.

L'organisation des retraité·es, dans le champ professionnel, permet de préserver des liens avec leurs anciens collègues et les nouveaux en activité, afin de défendre et de conquérir des droits liés à l'entreprise, telle que la reconnaissance, a posteriori, des maladies professionnelles et de leur suivi. Elle doit être complémentaire à leur implication dans les territoires au sein des USR et sur leur lieu de vie.

L'organisation des retraité·es sur les lieux de vie permet de favoriser les convergences entre citoyen·nes et de développer une activité revendicative locale et départementale. Elle permet d'accueillir l'arrivée de nouveaux retraité·es qui font le choix de venir s'installer dans les départements où leur champ professionnel n'existe pas toujours.

Les retraité·es représentent une grande partie de la population et, en ce sens, une force sociale en puissance, riche de leur expérience et de leurs engagements dans la famille, le quartier, la société et dans l'ancienne entreprise le cas échéant. Le syndicalisme retraité est un enjeu pour toute la CGT.

Le syndicalisme retraité doit organiser la défense des droits conquis, la solidarité, faire valoir les spécificités et le développement intergénérationnel.

Le congrès décide de :

- **faire du syndicalisme spécifique retraité un enjeu pour toute la CGT ;**
- **développer le syndicalisme sur les lieux de vie et dans les entreprises ;**
- **mieux travailler ensemble, UFR et USR, avec toute la CGT ;**
- **participer aux différents collectifs confédéraux, fédéraux, départementaux et régionaux.**

Impulser la place des femmes retraitées dans l'UCR-CGT et dans la CGT

L'égalité femme-homme dans notre organisation doit respecter les orientations définies par la charte de l'égalité entre les femmes et les hommes, partie intégrante des statuts de notre Confédération depuis 2013.

À la CGT, 60,8 % des adhérent·es sont des hommes et 39,2 % sont des femmes. Chez les actif·ves, y compris dans les secteurs professionnels à prédominance féminine, la CGT doit encore progresser. Parmi les nouveaux adhérent·es, on peut constater une progression, 51,99 % des nouveaux syndiqué·es sont des hommes et 48,01 % sont des femmes.

L'écart tend à se resserrer. Pour autant, un effort conséquent reste à faire pour que davantage de femmes, et de femmes retraitées, passent le cap de la syndicalisation et des responsabilités syndicales.

Car, force est de constater que, 52 % des retraité·es de droit direct sont des femmes, mais qu'elles ne représentent que 28 % des syndiqués retraité·es. D'autant que les femmes restent moins souvent syndiquées lors du passage en retraite que les hommes.

De même, 42 % des membres de la direction sortante de l'UCR sont des femmes, l'objectif de 50 % n'ayant pu être atteint lors de notre Comité général du 16 mars 2021. En outre, 20 % à peine des secrétaires généraux des UFR et des USR sont des secrétaires générales. L'exigence de parité au sein de nos organisations et structures reste à l'évidence un enjeu fort.

La participation des femmes dans la vie syndicale, au même titre et au même niveau que les hommes, doit (re)devenir un enjeu fort. Les femmes retraitées doivent prendre toute leur place dans la CGT et, dans le même temps, exprimer, revendiquer la particularité de leurs combats pour une égalité réelle. La féminisation des équipes dirigeantes de notre organisation syndicale reste un chemin à parcourir. C'est un axe de travail du collectif Femmes-mixité de l'UCR-CGT.

L'UCR-CGT a mis en place un collectif Femmes-mixité dans la foulée du Comité général du 16 mars 2021. La résolution suivante avait été adoptée : « reconnaître la place et le rôle des femmes à tous les niveaux de nos organisations, en intégrant leurs revendications spécifiques, et, en faisant vivre dans nos organisations des collectifs Femmes- mixité.

Le collectif Femmes-mixité de l'UCR-CGT a bien avancé dans ses propositions pour une société progressiste et non sexiste. Des ressources sont d'ores et déjà à la disposition des syndicats et des militant·es pour faire vivre cet axe de travail : un diaporama intitulé « les inégalités entre les femmes et les hommes se répercute-t-elle à la retraite ? », des communiqués et argumentaires, à télécharger sur le site Internet du collectif Femmes-mixité confédéral.

Pour que toutes et tous soient concerné·es et évoqué·es, sans ambiguïté, par et dans les écrits de notre organisation CGT, il est désormais incontournable, dans le respect des orientations de la CGT, de recourir et d'utiliser systématiquement l'écriture inclusive.

Au-delà de la prise de conscience individuelle que le recours à l'écriture inclusive permet, il s'agit bien de porter, collectivement et de façon transversale et constante, l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes. Pour mémoire, l'écriture inclusive a pour objectif de gommer dans le langage, écrit ou oral, tout ce qui pourrait s'apparenter à une discrimination sexiste ou genrée.

La Journée internationale des droits des femmes, le 8 mars de chaque année, doit davantage être investie en direction des femmes retraitées, pour mettre en avant leurs revendications et leurs combats spécifiques. Elle ne doit pas être le seul moment de la lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le congrès décide de :

- **reconnaître la place et le rôle des femmes à tous les niveaux de nos organisations ;**
- **amplifier la mobilisation des femmes retraitées et leur syndicalisation autour de leurs revendications spécifiques ;**
- **impulser et continuer à faire vivre, dans nos organisations retraitées, des collectifs Femmes-mixité ;**
- **généraliser le recours à l'écriture inclusive dans tous les supports de communication, de presse et revendicatifs.**

2 - Bataille des idées

Le libéralisme porte en lui la destruction des traditions collectives.

La pensée libérale repose sur la volonté de donner la primauté au capital sur le travail.

Tous les acquis sociaux, toutes les lois que les pouvoirs du capital ont dû concéder du fait, notamment, de leur faillite morale, après 1945, doivent disparaître. Il y a dans cette politique une revanche sociale et, dans la bataille des idées, l'adversaire est de taille. Il s'appuie sur un appareil d'État, des intellectuels liés à la bourgeoisie, de puissants canaux de propagande. Il détient quasiment tous les leviers de la communication.

La modification de la loi Bichet et de ses principes issus du Conseil national de la Résistance accentue encore la domination du capital sur de la presse, en ouvrant à la concurrence le secteur de la distribution ; la presse devient un produit comme un autre et sa valeur marchande est plus importante que l'expression des idées ;

Toute la vie culturelle et intellectuelle de notre communauté (journaux, livres, éducation, cinéma, radios, télévisions, vidéo, etc.) est aux mains des plus riches qui n'ont de cesse d'empêcher la propagation d'idées qui leur sont contraires.

90 % de la presse et des médias sont la propriété de 8 milliardaires.

Intoxiquées par les discours du capital, les classes populaires doutent des possibilités de changement et préfèrent souvent opter pour des stratégies individuelles de survie, quand elles ne dérivent pas vers des positions extrêmes.

Dans cette bataille des idées et des valeurs dominantes, l'extrême droite a marqué des points, ces dernières années, en s'appuyant sur les désillusions consécutives aux promesses de changement non tenues par les gouvernements successifs.

Gagner l'opinion publique

Quel que soit le débat, santé, pouvoir d'achat, climat, immigration ou autre sujet, la CGT doit gagner l'opinion publique. Le mouvement social contre la réforme des retraites en est la démonstration. On a besoin de faire connaître nos propositions, nos arguments, en favorisant la culture du débat avec nos syndiqué·es, dans nos organisations, mais aussi en utilisant mieux les outils de communication existants.

Pour se faire entendre et pour convaincre, au-delà des débats et des échanges que nous pouvons construire dans le cadre de nos réunions, il nous faut utiliser, en complément, les outils de communication en les rendant accessibles à tous.

Il nous faut élever notre façon de mener la bataille des idées : gagner en proximité avec les retraité·es et utiliser l'ensemble des nouveaux moyens mis à notre disposition.

Le renforcement de l'UCR-CGT passe par des campagnes faisant connaître les victoires obtenues et les objectifs poursuivis pour l'amélioration du sort des citoyen·nes.

Il nous faut faire en sorte d'être vu·es, écouté·es, non seulement par les retraité·es que nous connaissons, par nos syndiqué·es, mais par l'ensemble des retraité·es dans leur diversité.

Nous devons être attentif·ves à l'évolution du mouvement social et tout faire pour conforter l'avancée de nos propositions dans l'opinion gagnée chez les citoyen·nes.

Communication, réseaux sociaux

Il ne suffit pas de parler des retraité·es, de leur situation et de leurs préoccupations, il nous faut parler aux retraité·es tels qu'ils·elles sont, au travers de notre

communication écrite (tracts), au travers des réseaux sociaux, au travers de notre presse syndicale.

Nos tracts et nos argumentaires sont à disposition de nos responsables syndicaux·ales, des militant·es, de nos syndiqué·es, au travers de notre communication, par mail, mais doivent être accessibles sur nos outils Internet et Intranet. Ils sont indispensables surtout parce qu'ils sont l'occasion d'aborder les retraité·es, de discuter avec eux, de les entendre et ainsi de construire, avec eux·elles, des revendications adaptées. Le déploiement de notre action dans les lieux de vie est essentiel à notre vie syndicale et au développement de notre visibilité et de notre influence. Un·e militant·e, un·e adhérent·e, qui bénéficie des informations et des arguments diffusés de façon réactive sera plus assuré·e pour aller à la rencontre des retraité·es sur un marché ou sur nos points de rencontre. La communication doit être aussi un outil à développer pour accompagner toutes les campagnes de syndicalisation et les campagnes revendicatives. Elle est un support pour faire découvrir et faire connaître notre organisation.

Notre site Internet doit être la source, pour chaque syndiqué·e, chaque militant·e, des informations : tracts, argumentaires, pétitions, repères revendicatifs de l'activité de l'UCR-CGT.

Il est décisif de développer l'influence de la CGT parmi les nombreux retraité·es qui utilisent les réseaux sociaux.

Malgré la fracture numérique, l'utilisation d'Internet par les senior·es a considérablement augmenté ces dernières années. Près de 58 % des personnes âgées ont déclaré utiliser au moins un réseau social en 2020. 43 % des plus de 65 ans sont inscrit·es sur les réseaux sociaux. Ils·elles sont surtout présent·es sur Facebook, Skype et Twitter. Facebook est le réseau social favori des plus de 65 ans, notamment avec les tablettes, particulièrement plébiscitées par cette frange de la population.

Chez les 60-69 ans, une personne sur quatre est membre d'un réseau social. Leur présence a quintuplé en cinq ans. Les réseaux sociaux doivent nous permettre de faire des campagnes de renforcement de notre syndicalisme spécifique et d'abonnement à notre magazine Vie nouvelle, en complémentarité de nos vecteurs de communication traditionnels.

N'oublions pas que ces outils relèvent ou appartiennent à des grosses entreprises du CAC 40.

L'UCR-CGT doit se faire connaître et reconnaître dans notre presse confédérale. Chaque adhérent·e reçoit le journal Ensemble-NVO, support utile également pour faire connaître notre démarche revendicative, notre syndicalisme spécifique.

Le congrès décide de :

- **poursuivre l'information de notre démarche revendicative sur notre site Internet et sur Intranet ;**
- **impulser une présence plus active de l'UCR-CGT sur les réseaux sociaux ;**
- **réfléchir à l'organisation d'une journée d'étude sur les enjeux de la bataille des idées, de la communication ;**
- **poursuivre, avec la Confédération, la présence de l'UCR-CGT, pour porter la spécificité retraitée, dans le journal *Ensemble*.**

3 - Vie nouvelle

L'UCR-CGT a fait le choix politique d'éditer son propre magazine, *Vie nouvelle* qui a la confiance d'un peu plus 56 000 abonné·es, un magazine qui plaît à ses lecteur·ices et à leur entourage.

C'est un outil précieux de presse CGT, essentiel pour la vie et l'action de nos organisations et dédié à tous les retraité·es. Il est écrit par des journalistes engagé·es et par des militant·es CGT.

Dans la bataille idéologique que livre le libéralisme contre les revendications et les aspirations des retraité·es, il donne des arguments, des analyses qui permettent de comprendre et de répondre aux campagnes de culpabilisation et de dénigrement.

Au-delà de cette dimension essentielle, il aborde également les domaines et les centres d'intérêt qui animent les retraité·es dans leur diversité. Il permet ainsi de répondre aux besoins spécifiques des senior·es, dans la période de vie singulière de la retraite qui offre davantage de temps pour soi, pour s'informer, se cultiver, participer à des activités de loisirs.

Des salarié·es, journalistes, maquettiste, secrétaire de rédaction et des militant·es réalisent le magazine qui paraît tous les deux mois. La diversité des thématiques abordées, sujets de société, situation internationale, vie syndicale, consommation, questions juridiques ou gastronomie permet à chacun·e d'y trouver son compte.

Au fil du temps, les formats d'écriture ont été enrichis - interviews, dossiers, analyses, critiques de livres - pour offrir aux lecteur·ices un magazine vivant, renouvelé et en constante évolution. À cet égard, l'équipe éditoriale reste toujours à l'écoute de ses abonné·es et de ses lecteur·ices et attache un intérêt particulier à leurs courriers.

Il nous faut placer notre magazine *Vie nouvelle* au cœur de notre combat, en portant la démarche revendicative qui est la nôtre. *Vie nouvelle* représente un véritable support pour notre activité, pour la mobilisation et l'action, pour le renforcement. C'est un lien indispensable entre les lecteur·rices isolé·es et la CGT, intergénérationnel et interprofessionnel.

Assurer la pérennité de notre magazine, par un renouvellement et un élargissement de son lectorat, est aujourd'hui essentiel. Sa diffusion nécessite donc une meilleure prise en compte, une approche différente, plus offensive, plus militante.

Les fortes mobilisations des retraité·es dans le mouvement social contre la réforme des retraites, ces derniers mois, les nouveaux combats que nous mènerons, sont une opportunité pour élargir le nombre des abonné·es à *Vie nouvelle*, à condition que *Vie nouvelle* se voit dans les manifestations, les points de rencontre, les réunions de syndiqué·es, comme les réunions publiques, les congrès, les initiatives CGT, LSR et dans les initiatives unitaires.

Le congrès décide de :

- **gagner la mise en place de responsables de *Vie nouvelle* dans chacune de nos organisations (UFR, USR, sections) ;**
- **promouvoir la diffusion de notre magazine *Vie nouvelle* dans et hors CGT ;**
- **développer la campagne d'abonnements à *Vie nouvelle* auprès de nos syndiqué·es : « à chaque adhésion son abonnement à *Vie nouvelle* ».**

4 - Évolution de nos forces organisées

Pour la construction du rapport de forces, le renforcement et la syndicalisation sont des questions récurrentes, posées depuis plusieurs années dans la CGT. Nous pourrions le dire aussi du syndicalisme français en général, tant le taux de syndicalisation en France est faible, pour plusieurs raisons qui tiennent à son histoire et à sa structuration. Notre jeune syndicalisme retraité CGT a, quant à lui, évolué depuis 1982 - date de sa création - et a pris sa place dans la société et dans la CGT.

Notre syndicalisme retraité CGT est une force incontournable pour la défense des revendications du monde retraité, en jouant son rôle d'impulsion et d'action dans l'intersyndicale, ainsi que dans le développement des luttes spécifiques.

Notre syndicalisme retraité CGT n'est pas une force d'appoint, mais une composante indispensable au rapport de forces en général, même si cette notion doit parfois encore s'affirmer. Pourquoi cette reconnaissance ne se traduit-elle pas en adhésions au syndicalisme CGT retraité ? La lutte est un moment propice à la syndicalisation. Nous devons donner un coup d'accélérateur par une double campagne offensive.

Le syndicalisme est un moyen de conquêtes sociales. La CGT a besoin des retraité·es et les retraité·es ont besoin de s'organiser avec la CGT : un enjeu essentiel. Le syndicalisme spécifique retraité a évolué.

Être syndiqué·e, quand on est en retraite, est indispensable pour défendre ses droits, combattre l'isolement, défendre notre pouvoir d'achat, la protection sociale, les services publics et notre qualité de vie. À la retraite, une nouvelle tranche de vie s'ouvre à nous. Avec cette transition, la continuité syndicale et revendicative est indispensable. Cela passe par la mise en œuvre d'une vie syndicale permettant de militer, avec plaisir, en défendant les revendications dans la convivialité et la fraternité qui nous unissent.

Pour autant, nous sommes toujours confronté·es à la désyndicalisation de 7 syndiqué·es sur 10, lors du passage à la retraite, sachant que 50 % des salarié·es sont déjà en dehors de l'entreprise au moment de leur départ à la retraite. Il y a plus de retraité·es, mais moins de retraité·es syndiqué·es.

Or il est possible, dans le mouvement de revendications et de luttes que connaît le pays, de réaliser de nombreuses adhésions.

Cela est possible, à condition que chaque organisation en fasse une priorité. Il s'agit :

- d'améliorer la « qualité de vie syndicale » indispensable pour mener notre activité, qui prend un peu plus de place au sein des USR et UFR ;
- de poursuivre la mise en place de responsables à la Vie syndicale et à *Vie nouvelle*, reposant sur un collectif militant, qui intègre la formation syndicale, la démocratie et la rencontre fréquente avec les syndiqué·es.
- de construire des plans de travail entre actif·ves et retraité·es dans les grandes entreprises, comme dans les petites et moyennes, pour réaliser et gagner la continuité syndicale et revendicative et la continuité militante. Militer ensemble, USR et UFR, en fonction des structurations professionnelles des UFR, à l'échelon départemental ou régional.
- de faire vivre nos campagnes de renforcement, comme « la campagne double de syndicalisation et d'abonnements à *Vie nouvelle* », afin de retrouver nos 100 000 adhérent·es et de les dépasser.

La préparation à la retraite nécessite de s'informer et se former : « découvrir le syndicalisme retraité ».

Il convient d'organiser des formations pour les premier·ères dirigeant·es de l'UCR-CGT, des USR et des UFR, pour aider à la prise de mandat et de responsabilité, et à l'animation de la vie syndicale.

Renforcer nos liens, nos contacts avec nos adhérents, en les replaçant au centre de nos décisions, en les rendant véritables acteur.trices de l'activité syndicale, en un mot, faire vivre la démocratie est essentiel.

Notre choix de vie syndicale nécessite que le·la syndiqué·e soit l'élément déterminant et le.la premier·ère acteur·trice de notre syndicalisme. Il convient de favoriser les rencontres avec les non syndiqué·es lors de débats publics.

Donnons des moyens pour l'activité, en :

- gagnant partout les cotisations à hauteur de 1 %, comme le prévoient nos statuts ;
- assurant la rentrée régulière des cotisations et leur reversement aux différentes structures de la CGT ;
- recherchant à concrétiser les modalités de répartition des cotisations, en concertation avec la Confédération, l'UCR-CGT, les UD, les USR.

Le congrès décide de :

- **maintenir l'objectif des 100 000 adhérent·es et de les dépasser, en développant la continuité syndicale et en prenant en compte les transformations du travail ;**
- **mieux faire connaître la nécessité du syndicalisme retraité en entreprise et sur les lieux de vie ;**
- **poursuivre et amplifier les campagnes de renforcement, en y consacrant les moyens nécessaires ;**
- **créer les conditions d'une vie syndicale, dynamique, attractive et gagner un responsable à la Vie syndicale dans toutes les UFR et USR ;**
- **organiser des journées d'information et de formation pour les retraité·es et les futur·es retraité·es ;**
- **poursuivre la formation de nos dirigeant·es ;**
- **faire vivre, avec les organisations de la CGT, les règles de répartition territoriale des cotisations.**

Vie nouvelle

Le magazine fait par et pour les retraités

Abonnez-vous !

Ou parrainez un·e ami·e !

Nom et prénom : ----------

Adresse : ----------

Dernière profession : ----------

Renvoyer ce bulletin accompagné du règlement (15 €)
à Vie nouvelle, 263 rue de Paris - 93515 Montreuil cedex

Informatique et liberté : En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toutes informations vous concernant. Ces informations pourront être cédées à des organismes extérieurs, sauf si vous cochez la case ci-contre ☐

15 €

Offre réservée aux nouveaux abonnés

www.ucr.cgt.fr

✓ **Aux UFR, aux USR, aux sections syndicales**

Montreuil, le 26 juin 2023

Cher·es Camarades,

Vous venez de recevoir le document d'orientation du 12e congrès de l'UCR-CGT qui se déroulera du 27 novembre au 1er décembre 2023. Ce document doit permettre d'organiser, dans les sections, les UFR et les USR, des temps d'échanges et de débats avec tou·tes les syndiqué·es. Seules, les UFR et les USR pourront à l'issue des débats, formuler des propositions d'amendements pour enrichir le document.

Les délégué·es au congrès seront porteur·ses des réflexions partagées de leur organisation et des amendements qu'ils ou elles auront proposé·es.

La commission exécutive de l'UCR-CGT a décidé de règles de travail pour gérer au mieux les amendements et ainsi faciliter le travail de la commission avant le congrès :

- La feuille d'amendement est adressée avec le document d'orientation, en dernière page ;
- 1 seul amendement devra être présenté par feuille (soit autant de feuilles que d'amendements) ;
- Seules, les UFR et USR sont habilitées à formuler des amendements ;
- La feuille d'amendement devra être signée par le ou la Secrétaire de l'organisation et porter le tampon de l'organisation ;
- La date limite de réception des amendements est fixée au **6 octobre 2023** ;
- Les amendements pourront être adressés par courriel ou par la poste aux adresses suivantes :

Courriel : revendicatif.ucr@cgt.fr
Courrier : UCR-CGT – 12e congrès – Commission document d'orientation – amendements
263 rue de Paris
93515 Montreuil. Cedex

Nous mesurons bien les contraintes posées, cependant la collaboration de chacun·e contribuera à la qualité et au sérieux que se doit la commission.

Je vous remercie de votre compréhension et vous souhaite bon travail.

Cathy Tran-Phung Cau,
Pour la commission du document d'orientation du 12e congrès de l'UCR-CGT

union confédérale des retraités • 263 rue de Paris case 3-1 • 93515 Montreuil cedex
Secrétariat général : 01 55 85 83 70 • Politique financière : 01 55 82 81 76 • Administration : 01 55 82 89 71 • Communication : 01 55 82 83 84 •
Fax : 01 55 82 83 75 • E-mail : ucr@cgt.fr • Site : www.ucr.cgt.fr

Document d'orientation
Propositions d'amendements
12e Congrès UCR-CGT

Nom de l'organisation (UFR - USR) :..

Coordonnées de l'organisation (adresse/téléphone/courriel) : ....

....

Proposition d'amendement : de modification □ de suppression □ d'ajout □

Nom du chapitre : ....

Numéro de la page :..

N° de ligne : ....

Amendement proposé :

....
....
....
....
....
....
....
....
....
....
....
....
....
....
....
....
....
....
....
....
....
....
....
....
....
....
....
....
....
....
....
....

Rappel :

- Date limite de réception des amendements le 6 octobre 2023
- Document à adressé par courriel à revendicatif.ucr.cgt.fr ou par courrier à l'UCR-CGT :
  12e congrès - Document d'orientation - Amendements
  263 rue de Paris - 93516 Montreuil cedex

Signature ou tampon de l'organisation (obligatoire)

Cadre réservé - Ne pas remplir. **Amendement adopté par la Commission : oui □ non □**